

EVALUATION DES DIPLOMES ET COMPETENCES DES PHYSIOTHERAPEUTES FORMES EN DEHORS DU CANADA

TROUSSE D'INFORMATION A L'INTENTION DES CANDIDATS DE FORMATION INTERNATIONALE

Version 120101

Alliance Canadienne des Organismes de Réglementation de la Physiothérapie
1243, avenue Islington, Bureau 501, Toronto, Ontario, Canada M8X 1Y9

Téléphone : (416) 234-8800 Télécopieur : (416) 234-8820

Site Internet : www.alliancept.org Courriel : email@alliancept.org

Table des matières

Informations Générales	3
Information sur les Exigences de la Pratique de la Physiothérapie au Canada	3
Mobilité du Travail	4
Diagramme du processus d'obtention de permis/d'agrément	5
Le processus d'Obtention de Permis/d'Agrément en détail	6
Etapas avant de faire la demande	6
Exigences de l'organisme de réglementation	6
Etapas pendant le Processus d'évaluation	7
Standards d'évaluation	7
Comment envoyer votre demande et documents?	8
Quels documents devez-vous nous envoyer?	8
Documents que vous devez nous faire parvenir:	8
Documents que l'établissement d'éducation doit nous faire parvenir	10
Documents que d'autres institutions peuvent nous faire parvenir	10
Documents dont nous n'avons pas besoin	10
Communication avec les candidats	11
Accusé de réception de votre demande	11
Accusé de réception des documents	11
Processus d'évaluation	12
Résultats probables de l'évaluation - Résultats du processus d'évaluation	12
Etapas après le processus d'évaluation	13
Examen de Compétence en Physiothérapie	13
Permis ou agrément accordés par votre organisme de réglementation provincial ou territorial	14
Principes et Règlements	15
Documents faux / irréguliers	15
Eligibilité à pratiquer la physiothérapie dans le pays d'éducation	15
Compétence linguistique	15
Contexte de la pratique de la physiothérapie au Canada	17
Traduction des documents	18
Documents notariés (authentifiés)	18
Remboursement	19
Vérification des exigences de la formation pour l'obtention du diplôme	19
La demande de vérification	20
Eligibilité provisoire à passer l'examen	20
Politique de protection de la confidentialité	21
RESSOURCES	22
Tableau N 1 – Eligibilité à pratiquer la Physiothérapie dans le pays d'éducation de la physiothérapie	22
Annexe 1 – Ressources en ligne	30
Annexe 2 – Personnel d'Evaluation	31
Annexe 3 – Notes importantes et documents de consentement/dérogation en gros caractères	33
Annexe 4 – Glossaire	37
Annexe 5 – Organismes de Réglementation de la Physiothérapie	42
Formulaires	43
Formulaire A – Accusé de réception de la demande et des documents	44
Formulaire B – Demande d'évaluation	45
Formulaire C – Formulaire de demande de documents pour l'évaluation des diplômes et des compétences	48
Formulaire D – Documentation d'Identification	52
Formulaire E – Liste de contrôle de la demande	55

Informations Générales

Information sur les Exigences de la Pratique de la Physiothérapie¹ au Canada

Au Canada, la physiothérapie est réglementée. Cela signifie que pour exercer en tant que physiothérapeute, vous devez être inscrit auprès de l'organisme de réglementation de la province ou du territoire où vous travaillez.

L'organisme de réglementation dans chaque juridiction a la responsabilité de servir et de protéger l'intérêt public en s'assurant que les physiothérapeutes fournissent des services de grande qualité, moraux et adéquats.

Au Canada, seul un individu qui est inscrit à un organisme canadien de réglementation de la physiothérapie peut se faire appeler "physiothérapeute, thérapeute physique ou n'importe quelle version écourtée de ces titres. Un candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences en matière de permis ou d'agrément de la province ou du territoire où il souhaite pratiquer la physiothérapie.

L'Alliance Canadienne de Réglementation de la Physiothérapie (L'Alliance) mène à bien les évaluations de diplômes et compétences et organise les examens de compétence de la part de l'organisme de réglementation du Territoire du Yukon et de tous les autres organismes de réglementation des autres provinces à l'exception du Québec. L'évaluation et l'examen de l'Alliance ne vous donnent pas le droit de pratiquer ou d'être agréé en tant que physiothérapeute au Canada. L'Alliance fournit des informations aux organismes de réglementation sur les diplômes et compétences et les résultats à l'examen, et l'organisme de réglementation de chaque juridiction décide qui peut et qui ne peut pas recevoir un permis l'autorisant à exercer.

Vous pouvez trouver une liste de tous les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux à la section "Ressources" l'annexe 5. Au Canada, l'organisme provincial de réglementation est habituellement appelé "Ordre".

Si vous voulez vous inscrire dans la province de l'Ontario, vous pouvez vous pré-inscrire auprès de l'Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario avant de commencer le processus requis par l'Alliance. Bien que la pré-inscription soit facultative, l'Ordre la recommande vivement.

Le processus pour ceux qui désirent exercer dans la province du Québec est différent. Si vous voulez vous inscrire dans la province de Québec, vous devez prendre contact avec l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (coordonnées à l'annexe 5).

Si vous voulez pratiquer dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Nunavut, vous devrez avoir un permis d'une autre juridiction au Canada. Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont besoin et acceptent les permis des autres provinces et du Yukon. Vous pouvez contacter le Ministère territorial de la santé ou votre éventuel employeur au Nunavut ou dans les Territoires du Nord-Ouest pour plus d'informations.

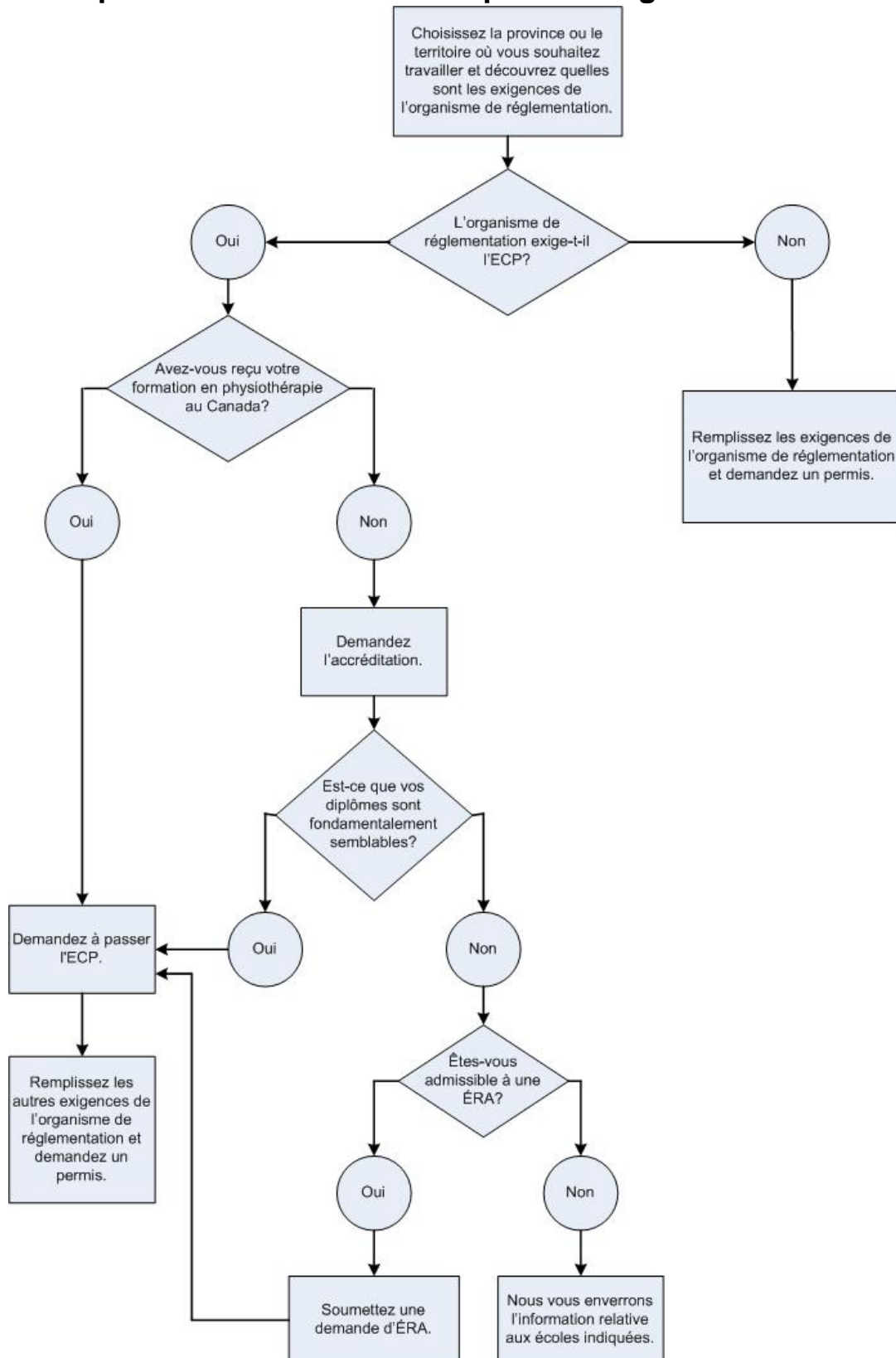
¹ Physiothérapie, physiothérapeute, thérapie physique, thérapeute physique, PT and pht sont des noms de marque officielle employés avec autorisation. Dans ce document, les termes thérapie physique et physiothérapie sont considérés synonymes, de même que thérapeute physique et physiothérapeute.

Mobilité du Travail

Les organismes canadiens de réglementation de la physiothérapie s'engagent à poursuivre une politique de mobilité du travail et de circulation des physiothérapeutes licenciés à travers les juridictions canadiennes, tel qu'expliqué dans L'Accord de Commerce Intérieur (AIT).

La circulation des physiothérapeutes selon l'AIT est basée sur les similitudes de catégories d'agrément. Si vous décidez de changer de juridiction au Canada après vous être inscrit avec un organisme canadien de réglementation de la physiothérapie, l'organisme de réglementation de la physiothérapie de la nouvelle juridiction considérera votre demande d'agrément dans le cadre des règles de la mobilité du travail.

Diagramme du processus d'obtention de permis/d'agrément



Le processus d'Obtention de Permis/d'Agrément en détail

Étapes avant de faire la demande

Exigences de l'organisme de réglementation

Vous devez préalablement décider où vous voulez travailler. Ensuite, vous devez contacter et obtenir les exigences de l'organisme de réglementation de la province ou du territoire auxquelles vous devrez satisfaire pour exercer à cet endroit.

Les exigences obligatoires pour le Yukon et toutes les autres provinces à l'exception du Québec sont:

- Vous devrez faire la demande et réussir le processus d'évaluation.
- Vous devrez réussir à l'Examen de Compétence en Physiothérapie (ECP).

Autres exigences:

- Vous pourriez être amené à passer un examen de jurisprudence.
- Vous pourriez être amené à fournir des preuves de bonnes qualités professionnelles dans les juridictions où vous avez travaillé.
- Vous pourriez être amené à fournir la preuve de votre compétence linguistique. Le Canada est un pays bilingue², bien que toutes les provinces et tous les territoires ne soient pas bilingues. Par conséquent, certains organismes de réglementation provinciaux et territoriaux ne vous permettront pas d'obtenir le permis/l'agrément si vous ne parlez pas couramment la langue officielle de la province ou du territoire. Lorsque vous connaîtrez les exigences de l'organisme de réglementation de la province ou du territoire où vous voulez exercer, assurez-vous de vérifier quelle est la langue officielle que vous devez parler couramment. L'organisme de réglementation peut exiger que vous passiez un examen de compétence linguistique différent de celui dont vous avez besoin pour l'évaluation.

² Les deux langues sont l'anglais et le français

Étapes pendant le Processus d'évaluation

L'Alliance évalue les diplômes de formation et les compétences des physiothérapeutes formés à l'extérieur du Canada pour le compte des organismes de réglementation provinciaux (à l'exception du Québec) et de l'organisme de réglementation du Yukon afin de déterminer l'éligibilité à l'Examen de Compétence en Physiothérapie (ECP). Nous appelons parfois ce processus : "Accréditation".

L'Alliance évaluera vos diplômes et compétences et déterminera si votre éducation en physiothérapie et vos compétences sont similaires (équivalence substantielle) à celles d'un physiothérapeute formé au Canada.

Standards d'évaluation

L'Alliance considère six (6) critères lors de l'évaluation afin de déterminer si:

Critère 1:

- Vous avez soumis –ou quelqu'un l'a fait de votre part- la documentation authentique et valable dans le cadre de votre demande d'évaluation et des cinq critères suivants (voir la section "documents faux/ irréguliers).

Critère 2:

- Vous devez être admissible par votre éducation (comprenant votre formation clinique) à pratiquer la physiothérapie dans le pays où vous avez acquis votre formation de physiothérapeute. (Voir la section sur l'éligibilité à pratiquer la physiothérapie dans le pays où vous avez acquis votre formation de physiothérapeute).

Critère 3:

- Vous avez achevé une éducation primaire et secondaire vous donnant accès à une éducation de niveau universitaire; et
- Vous avez obtenu un diplôme en physiothérapie de niveau universitaire d'admission à la pratique (ou diplôme portant un autre nom) décerné par une institution reconnue et autorisée à émettre des diplômes équivalents à un diplôme canadien. (Nous accepterons des diplômes émis par des institutions non-universitaires si nous évaluons et déterminons que ces diplômes sont équivalents à au moins un baccalauréat au Canada).

Critère 4:

- Vous parlez couramment le français ou l'anglais (voir la section sur la compétence linguistique).

Critère 5:

- Vous avez effectué un minimum de 1025 heures de stage clinique supervisé pendant votre formation en physiothérapie de niveau universitaire d'admission à la pratique avec au moins 200 heures en Musculo-Squelettique, 200 heures en Neurologique et au moins 40 heures en conditions Cardiorespiratoire. Ceci est parfois appelé stage clinique supervisé ou résidence clinique ou stage clinique ou stage.

- Votre formation comprend des cours et crédits³ de niveau universitaire en:
 - Biologie, science de la vie ou science physique (connaissances fondamentales);
 - Sciences sociales ou humaines;
 - Sciences appliquées (connaissances fondamentales);
 - Sciences de la physiothérapie clinique (connaissances fondamentales);
 - Evaluation et recherche; et
 - Pratique professionnelle et intégrée (connaissances fondamentales).

Critère 6:

- Vous avez connaissance de la physiothérapie dans le cadre du système canadien de la santé (voir la section sur le Contexte de la pratique de la physiothérapie au Canada).

Comment envoyer votre demande et documents?

Votre école, les autres institutions (s'il y a lieu) et vous devez nous faire parvenir votre demande et documentation par courrier ou coursier (messagerie) ou les apporter en personne. Nous n'acceptons pas les demandes et documents télécopiés ou par courriel.

Quels documents devez-vous nous envoyer?

Dans le but de procéder à votre évaluation, nous avons besoin des documents dont la liste est ci-dessous. Si les documents de cette liste sont dans une langue autre que l'anglais ou le français, vous devez aussi nous faire parvenir une copie traduite certifiée⁴. Le traducteur certifié doit joindre la traduction au document dans la langue originale. Si vous ne nous faites parvenir les documents correctement, vous retarderez le processus d'évaluation. Certains documents doivent nous être envoyés par vous et d'autres par votre école ou par d'autres institutions.

Documents que vous devez nous faire parvenir:

1. Demande d'évaluation remplie et signée.
2. Payment: 860 \$ en devises canadiennes payable à l'ordre de "L'Alliance Canadienne des Organismes de Réglementation de la Physiothérapie" par mandat-poste, par chèque de banque, par traite bancaire internationale ou par carte de crédit. Si votre paiement nous est retourné par la banque, quelle qu'en soit la raison, vous devrez payer une somme additionnelle de \$75. (Par exemple, la banque pourrait refuser le paiement si votre compte n'est pas assez approvisionné ou si votre carte de crédit est refusée). Nous devons avoir l'intégralité du paiement avant de commencer l'évaluation.

³ Des universités canadiennes peuvent accorder des transferts de crédits de programmes de lycée. Ceux-ci peuvent être utilisés pour satisfaire à l'exigence de niveau général d'éducation. Ces programmes comprennent "le diplôme général d'éducation" (General Education Certificate), "L'examen de niveau supérieur" (Advanced Level Examinations), le baccalauréat international (IB), et "l'examen supérieur de stage (AP)" (Advanced Placement Examinations (AP)) des EUA. La soumission de ces documents est facultative. Nous pourrions être amenés à les demander plus tard dans le processus d'évaluation.

⁴ Veuillez consulter le glossaire.

3. Documents d'identification: Veuillez consulter la rubrique "documentation d'identification" pour plus de détails sur les documents que vous devez nous envoyer concernant votre identité. Veuillez noter que nous avons besoin de plusieurs documents. Veuillez lire attentivement les informations de la rubrique "documentation d'identification".
4. Documents légaux prouvant votre changement de patronyme (nom de famille): Si vous avez légalement changé de patronyme, vous devez nous envoyer une copie notariée du document officiel qui le démontre (par exemple, un certificat de mariage). Il n'est pas nécessaire de l'envoyer si votre patronyme n'a pas changé.
5. Une copie notariée de votre admissibilité à pratiquer la physiothérapie dans le pays où vous avez acquis votre formation de physiothérapeute. Ce document dépend du pays où vous avez reçu votre formation de physiothérapeute. Il est possible que nous n'ayons pas besoin que vous nous soumettiez de document. Veuillez consulter le tableau 1 de la section "Ressources" pour information et pour déterminer ce que vous devez soumettre selon le pays dans lequel vous avez reçu votre formation de physiothérapeute.
6. Originaux ou copies notariés de vos diplômes, notes ou certificats concernant:
 - a. Vos études universitaires en physiothérapie
 - b. Toute autre éducation de niveau universitaire (le cas échéant)
7. Si vous avez écrit une thèse ou un mémoire de recherche, une copie certifiée et notariée (traduite en français ou en anglais, si nécessaire) de la page de présentation, la table des matières, du résumé et de la bibliographie ou liste des références. Vous n'avez pas à joindre ceci à votre dossier d'inscription. Veuillez consulter la "Liste de Contrôle de la demande" pour plus d'informations.
8. Un Curriculum Vitae récent (facultatif)
9. Si vous désirez être représenté par une autre personne (pour envoyer et recevoir des informations au sujet de votre demande en votre nom), vous devez nous faire parvenir une lettre d'autorisation. Vous devez signer et certifier cette lettre dans votre pays de résidence. Tous les renseignements et toute correspondance, ainsi que les résultats de l'évaluation, vous seront transmis soit à vous, soit à votre représentant, mais pas aux deux. Vous trouverez ci-joint un formulaire de procuration. Une copie de ce formulaire est également disponible sur notre site internet au www.alliancept.org. À la rubrique "S'inscrire à l'Évaluation" du menu "Accréditation", cherchez la "lettre d'autorisation" (Authorization form) dans la section "Formulaires" de cette page. Vous n'avez pas obligatoirement à utiliser cette lettre, mais vous devez vous assurer que votre lettre de procuration/autorisation comprend les éléments suivants:
 - a. Votre nom, signature et date de naissance,
 - b. Le nom de la personne que vous avez désignée comme votre représentant, et
 - c. L'adresse et le numéro de téléphone de votre représentant.
10. Une copie de votre liste de contrôle de la demande (Consultez les pages 26 et 27).

Documents que l'établissement d'éducation doit nous faire parvenir

1. Formation en physiothérapie

Le formulaire de demande de documentation (voir formulaire C) énumère tous les documents exigés de votre établissement d'enseignement, y compris la marche à suivre pour les remplir. Envoyez ce formulaire à votre école de physiothérapie. Le formulaire indique que l'établissement doit nous faire parvenir les documents directement à nos bureaux. **L'Alliance n'acceptera ni le formulaire ni les documents énumérés s'ils ne sont pas envoyés directement par votre école de physiothérapie.** Nous conserverons ces documents pour une période maximale de deux ans alors que nous attendrons le résultat de votre demande d'évaluation. Si l'Alliance ne reçoit aucune demande au cours de cette période de deux ans, tous les documents reçus seront détruits.

Il se peut que l'Alliance ait déjà en main le plan de cours et celui de votre programme de formation que nous pouvons utiliser dans le cadre de l'évaluation. Veuillez vous rendre à la section «Accreditation» de notre site internet à www.alliancept.org. Choisissez «Informations aux Candidats» et localisez la section «Descriptions des Cours Disponibles» avant de faire parvenir le formulaire de demande de documents à votre établissement d'éducation afin de déterminer si nous avons besoin de votre plan de cours. Quand vous enverrez à votre école le formulaire de demande de documents, précisez à votre école si elle doit ou non envoyer votre plan de cours.

2. Autre Formation

Si vous avez suivi d'autres cours universitaires dans une autre institution avant ou après votre programme en physiothérapie, vous devez envoyer une demande à cette institution afin qu'elle nous fasse parvenir les relevés officiels de notes. Nous n'accepterons que les documents envoyés par l'institution émettrice. Si vous avez reçu un diplôme ou une accréditation suite à cette formation, vous devez aussi nous envoyer l'original ou une copie notariée de ce document.

Documents que d'autres institutions peuvent nous faire parvenir

L'agence responsable de votre examen de compétence linguistique doit nous envoyer l'original de vos résultats officiels.

Contactez le centre d'évaluation des connaissances linguistiques pour savoir comment obtenir les feuilles de résultats officiels. Nous n'accepterons que le document provenant de l'institution émettrice.

Documents dont nous n'avons pas besoin

1. Certains candidats nous font parvenir des documents supplémentaires, comme des lettres de recommandation d'emploi, des références personnelles et des informations concernant la formation continue du développement professionnel. Ces informations ne sont pas requises pour l'évaluation des diplômes d'étude et les candidats ne doivent pas les inclure à moins que nous en fassions la demande.

2. Certains candidats nous font parvenir une copie notariée de leur feuille de notes, dossier d'élève, relevés de notes, transcriptions. Nous ne pouvons accepter ces documents venant de vous. Seule l'institution émettrice doit envoyer votre dossier académique officiel (aussi appelé: transcriptions, relevé de notes, feuille de notes) à nos bureaux.
3. Certains candidats nous font parvenir plusieurs copies de documents (tels que des certificats d'adhésion, des diplômes etc...). Vous devez ne nous envoyer qu'une copie notariée de ces documents.

Si vous décidez tout de même de nous envoyer ces documents, nous les classerons dans votre dossier pour une période de 2 ans à dater de l'envoi de votre lettre définitive de réussite à l'évaluation.

Communication avec les candidats

Si vous souhaitez savoir si nous avons reçu votre demande et vos documents, envoyez-les par courrier recommandé ou par coursier (messagerie). De cette façon, vous serez en mesure d'obtenir une confirmation. Vous pouvez aussi remplir l'imprimé "Accusé de Réception" (Formulaire A) joint à cette trousse et l'envoyer avec votre demande. Nous nous engageons à vous renvoyer l'imprimé pas plus de deux (2) jours après l'avoir reçu. Vous pouvez aussi vous renseigner par téléphone auprès de notre réceptionniste pour confirmer si nous avons reçu des documents de vous ou pour vous.

Accusé de réception de votre demande

Dès que nous avons reçu votre demande d'évaluation et vos documents, nous vous attribuons un Numéro Personnel d'Identification (NPI). Une fois que vous avez votre NPI, vous pouvez vérifier le statut de votre dossier sur notre site internet. Veuillez vous rendre à la section "Accréditation de notre site internet à www.alliancept.org; choisissez la rubrique « Information aux Candidats » et sélectionnez « Mise-à-jour du statut de l'évaluation du candidat ». Si votre imprimé de demande d'évaluation pose problème, nous vous contacterons entre 3 et 5 jours ouvrables.

Accusé de réception des documents

L'équipe de service au client vérifiera tous les documents justificatifs reçus pour votre évaluation et enregistrera les informations dans la base de données d'accréditation. Si les documents ne sont pas conformes à ceux dont nous avons besoin, nous vous enverrons une liste de contrôle avec des instructions afin de soumettre les documents convenablement. Si nous recevons tous les documents conformes, nous mettrons à jour le statut de votre dossier sur notre site internet et nous commencerons l'évaluation.

Si vous avez des questions pendant le processus d'évaluation au sujet des documents que vous nous avez soumis, ou de documents dont nous pourrions avoir besoin, contactez l'équipe du service au client par courriel à email@allaincept.org ou par téléphone au (416) 234-8800.

Processus d'évaluation

Quand votre dossier est prêt à être évalué, c'est-à-dire quand nous sommes en possession de tous les documents requis pour commencer l'évaluation, nous assignons un agent d'évaluation à votre dossier. Cette personne travaillera avec les organismes d'accréditation et des physiothérapeutes-experts (évaluateurs) pour évaluer votre dossier. L'agent d'évaluation gèrera votre dossier pendant tout le processus d'évaluation. Si vous avez des questions sur le résultat de votre évaluation, veuillez contacter votre agent d'évaluation à credentialling@alliancept.org.

Pendant ce processus, nous déterminerons si nous avons un cas précédent semblable que nous pouvons utiliser pour évaluer votre éducation et vos compétences. Nous avons un cas précédent si nous avons déjà procédé à l'évaluation d'un candidat ayant suivi le même programme de physiothérapie que vous, ayant été diplômé la même année que vous, avec un plan d'études similaire, en utilisant les mêmes critères d'équivalence d'études. Si nous avons un cas précédent, l'agent d'évaluation évaluera votre dossier en utilisant le dossier précédent. Si pendant l'évaluation, nous déterminons que les cours que vous avez suivi sont différents de ceux du cas précédent, nous enverrons votre dossier à un des organismes d'accréditation avec lequel nous travaillons et/ou à un des physiothérapeutes-experts pour étude de votre dossier.

Si nous déterminons que nous n'avons pas de cas précédent, nous enverrons d'abord votre dossier à un des organismes d'accréditation avec lequel nous travaillons pour déterminer votre niveau d'éducation, l'objet de votre éducation, le statut de reconnaissance de l'institution et les crédits de cours. Nous enverrons alors le certificat d'évaluation de l'organisme d'accréditation et notre compte-rendu à un des physiothérapeutes-experts afin d'étudier vos plan et contenu de cours.

Après que nous ayons terminé l'étude initiale, nous vous envoyons un "Compte-Rendu d'Evaluation". Ce rapport donne des informations détaillées sur les six critères utilisés pour évaluer votre éducation et vos compétences et explique à quel critère vous avez satisfait et si nous avons besoin de plus d'information.

Après avoir reçu et révisé les documents supplémentaires que vous ou votre école aurez envoyé après l'évaluation initiale, nous compilerons un compte-rendu et vous ferons parvenir notre dossier définitif de résultats.

Résultats probables de l'évaluation - Résultats du processus d'évaluation

Les résultats possibles du processus d'évaluation incluent la détermination :

- De l'équivalence fondamentale – le candidat est admissible à l'Examen de Compétence en Physiothérapie (ECP). La première tentative à la partie écrite du ECP doit se passer avant la fin du délai d'éligibilité, soit 2 ans à dater de la réception de la lettre de réussite à l'évaluation.
- De lacunes légères dans les titres de compétences – Le candidat est admissible au programme ERA: "Equivalence et Reconnaissance des Acquis" afin d'apporter la preuve qu'il possède la connaissance et les aptitudes requises pour obtenir l'équivalence fondamentale grâce à une ou une combinaison des options suivantes:
 - Processus d'apprentissage et de reconnaissance,
 - Terminer un programme approuvé de transition, ou

- Terminer un cours approuvé.
- De lacunes importantes dans les titres de compétences et qualifications – le candidat est informé que ses titres de compétences et qualifications ne sont pas fondamentalement similaires et il n'est pas admissible à passer l'ECP. Nous fournirons les informations sur les autres choix de carrière possibles et les études canadiennes de physiothérapie disponibles.

Les lacunes importantes sont:

- L'éducation du candidat en physiothérapie n'est pas de niveau universitaire; ou
- L'éducation en physiothérapie du candidat n'est pas au niveau d'entrée à l'admission à la pratique; ou
- L'éducation du candidat n'est pas en physiothérapie; ou
- Le candidat n'est pas éligible à exercer la physiothérapie dans le pays dans lequel il a acquis son éducation en physiothérapie; ou
- Le candidat a des lacunes dans le contenu et/ou dans les crédits dans plus de quatre (4) domaines de cours ou dans plus de deux (2) domaines de connaissances fondamentales. Vous trouverez la liste des domaines de cours et de connaissances fondamentales à la section "Standards d'Évaluation" Critère 5 dans le présent document. La formation clinique supervisée est considérée comme de la connaissance fondamentale.
- Le candidat a effectué moins de 820 heures de stage clinique supervisé de niveau universitaire comme composante de son éducation en physiothérapie.

Étapes après le processus d'évaluation

Examen de Compétence en Physiothérapie

La plupart des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux exige que les candidats éduqués à l'extérieur du Canada, ainsi que les diplômés canadiens de la plupart des provinces, passent l'Examen de Compétence en Physiothérapie (ECP). L'Alliance organise l'ECP. Si nous déterminons que votre éducation et vos compétences sont fondamentalement équivalentes⁵ à celles d'un physiothérapeute éduqué au Canada, vous serez admissible à passer l'ECP.

Nous ferons parvenir une copie de votre lettre de réussite, de votre déclaration d'identité ainsi que votre photographie numérisée au service des examens. Vous pouvez vous inscrire au prochain examen dès que vous avez reçu votre lettre de réussite à l'accréditation ou votre lettre d'éligibilité provisoire (veuillez voir la "Lettre Provisoire d'Éligibilité pour s'inscrire à l'Examen).

L'Examen de Compétence en Physiothérapie (ECP) se compose de deux parties: La partie écrite et la partie clinique. La partie écrite est un test à choix multiples qui met à l'épreuve vos connaissances des principes et processus de la pratique de la physiothérapie. La partie clinique est un Examen Clinique

⁵ "Fondamentalement équivalent" signifie que nous sommes confiants que votre éducation et vos qualifications sont fort similaires, bien qu'elles peuvent ne pas être exactement semblables et que vous possédez des compétences qui sont évaluées.

Structuré Objectif (OSCE) qui teste votre aptitude à appliquer efficacement et sécuritairement les principes et processus de la pratique de la physiothérapie.

Pour plus d'informations sur l'examen, veuillez consulter notre site internet à www.alliancept.org/exams_resources.shtml et télécharger la version actualisée du manuel (de la trousse d'information) à l'intention des candidats. Vous pouvez aussi demander à nos bureaux qu'une copie vous soit envoyée. Nos coordonnées figurent sur la première page de ce livret.

Permis ou agrément accordés par votre organisme de réglementation provincial ou territorial

Une fois que vous avez passé les deux parties de l'examen et vous avez rempli toutes les exigences de l'organisme de réglementation de la province ou du territoire dans lequel vous souhaitez travailler, vous pouvez faire la demande à cet organisme pour devenir un physiothérapeute dûment licencié/agréé.

Certaines provinces peuvent vous autoriser à faire la demande d'agrément/de licence avant d'avoir réussi à l'ECP ou après avoir réussi à la partie écrite de l'ECP. Ceci s'appelle une licence/inscription provisoire ou temporaire. Pour plus d'information sur les différentes sortes de licences et de certificats d'agrément, veuillez contacter l'organisme de réglementation provincial ou territorial (Voir Annexe 5).

Principes et Règlements

Documents faux / irréguliers

L'alliance vérifiera que les documents que vous ou votre représentant nous ont fait parvenir sont valides et authentiques. Si vous, ou votre représentant, soumettez des documents contrefaits, faux, modifiés ou comportant des irrégularités ou si les documents de votre éducation en physiothérapie ont été émis par un organisme de type "usine à diplômes", nous n'évaluerons pas votre dossier. Tous les documents reçus deviennent la propriété de l'Alliance. Nous en informerons les destinataires dont le nom figure sur la demande d'inscription, les organismes d'accréditation avec lesquels nous travaillons et les autres institutions d'enseignement. Dans ces circonstances, nous nous réservons aussi le droit d'en informer soit tous les organismes canadiens de réglementation de la physiothérapie soit certain(s) individuellement. Nous nous réservons également le droit d'informer les institutions et comités qui ont soi-disant émis vos documents.

Si vous soumettez des documents non-relatifs à la physiothérapie (diplômes, transcriptions, ou tous autres documents) émis par un organisme de type "usine à diplômes", nous en informerons notre service des Examens et les organismes canadiens de réglementation de la physiothérapie lorsque nous finirons votre évaluation. Veuillez consulter l'annexe 4 "Glossaire de la Terminologie" pour la définition "d'usine à diplômes".

Éligibilité à pratiquer la physiothérapie dans le pays d'éducation

L'Alliance vérifie que le candidat est éligible, grâce à son éducation et à sa pratique clinique supervisée (résidence clinique), à pratiquer en tant que physiothérapeute dans le pays où il a acquis son éducation. Depuis 1994, l'Alliance a rassemblé et compilé des informations sur la pratique de la physiothérapie dans de nombreux pays. L'Alliance prend en compte que la diversité des pays entraîne une variété de règlements et réglementations en ce qui concerne la possibilité pour un individu d'exercer la physiothérapie dès l'obtention de son diplôme. Le tableau 1 à la page xx donne des informations sur ce que vous devez soumettre, selon de niveau d'entrée d'éducation en physiothérapie du pays. Si le pays où vous avez acquis votre éducation en physiothérapie n'est pas dans le tableau 1, cela signifie que nous n'avons pas encore évalué les diplômes et compétences d'un candidat de votre pays d'éducation. Vous pouvez contacter notre équipe du service au client pour obtenir les informations sur les documents que vous devez nous envoyer.

Compétence linguistique

Pour être licencié ou agréé, vous devez également parler couramment soit l'anglais soit le français. Si vous avez effectué vos études de physiothérapie (cours et partie clinique) en Australie, aux États-Unis d'Amérique, en Nouvelle-Zélande, en République d'Irlande, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni ou en France, vous n'avez pas à passer un test de compétence linguistique.

Tous les autres candidats doivent réussir les quatre parties (compréhension écrite, compréhension orale, expression orale et expression écrite) d'un des tests de compétence linguistique suivant:

1. Preuve écrite de réussite au “Test of English as a Foreign Language” (TOEFL) sur la base des résultats minimum du tableau suivant :

TOEFL

Parties du TOEFL	Note minimale		
	Partie Ecrite	Partie Informatisée	TOEFL iBT
Compréhension orale	50	16	20
Structure/composition	50	18	19
Lecture	50	17	20
Langue anglaise oral (TSE)*	45	45	
Langue orale (iBT)			19
Note totale	585	239	80

***Note**

Le test TSE a été abandonné depuis le 31 Mars 2010. Vous devez passer les 4 parties constituant d'un test. Si vous avez déjà passé la partie écrite ou la partie informatisée du TOEFL, vous devez passer la Langue Orale du TOEFL iBT pour pouvoir remplir les conditions de connaissance de la langue. Si vous n'avez pas encore essayé ou vous n'êtes pas encore inscrit à la partie écrite ou à la partie informatisée du TOEFL, peut-être devriez-vous passer le TOEFL iBT et passer les 4 parties constituant ou passer les 4 parties constituant d'un autre examen de connaissance de la langue tels que ceux de la liste ci-dessous.

OU

2. Une note totale d'au moins 85 au Michigan English Language Assessment Battery (MELAB), ainsi qu'une évaluation d'au moins 3 à l'entrevue orale.

OU

3. Une moyenne d'au moins 4 au CanTEST (test standardisé d'évaluation de la compétence en anglais organisé par l'université d'Ottawa, au Canada), avec un minimum de 4 dans chaque composante, et une évaluation d'au moins 4.5 à l'entrevue orale.

OU

4. Une note d'au moins 7 au test Academic International English Language Testing System (IELTS). Votre test doit comprendre toutes les parties : compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite et expression orale.

OU

5. Une note totale de 800 pour les éléments compréhension orale et compréhension écrite du Test of English for International Communication (TOEIC) et une note d'au moins 160 aux tests d'expression écrite et orale, respectivement.

OU

6. Une moyenne d'au moins 4 au TESTCan (test standardisé d'évaluation de la compétence en français organisé par l'université d'Ottawa, au Canada), avec un minimum de 4 dans chaque composante, et une évaluation d'au moins 4.5 à l'entrevue orale.

Règlements supplémentaires

- a. C'est l'organisme d'examen de compétence linguistique qui doit nous envoyer vos résultats officiels.
- b. Lorsque l'organisme d'examen de compétence linguistique nous envoie vos résultats officiels, ils doivent dater de moins de deux ans.
- c. Si nous recevons vos résultats au test de compétence linguistique avant de recevoir votre demande d'évaluation, nous garderons ces résultats jusqu'au terme. Nous vérifierons vos résultats au test de compétence linguistique lorsque nous recevrons votre demande d'évaluation afin de déterminer s'ils sont toujours valables (moins de deux d'âge) et si vous avez les résultats minimum.
- d. Nous pouvons commencer votre évaluation avant de recevoir vos résultats au test de compétence linguistique en anglais ou en français. Cependant, si nous terminons votre évaluation et nous n'avons pas de document prouvant votre compétence en anglais ou en français, vous ne recevrez pas la lettre définitive de réussite à l'évaluation et vous ne serez pas admissible à l'ECP tant que nous n'aurons pas la preuve de votre compétence linguistique en anglais ou en français.
- e. Votre organisme de réglementation peut être amené à vous demander de passer un test de compétence linguistique différent de celui que vous devez passer pour le processus d'évaluation. Il est judicieux, en premier lieu, de décider où vous souhaitez travailler et ensuite de contacter l'organisme de réglementation ou de consulter leur site internet afin d'être informé de la langue que vous devrez parler couramment pour exercer dans cette juridiction et quels examens de compétence linguistique sont approuvés.

Contexte de la pratique de la physiothérapie au Canada

Quand nous évaluons vos titres de compétences et qualifications, nous évaluons également votre connaissance de la pratique de la physiothérapie au Canada.

Une des caractéristiques la plus importante de l'apprentissage d'une profession de la santé, est de comprendre l'environnement ou le contexte dans lesquels la profession est exercée. Tous les candidats éduqués à l'extérieur du Canada doivent montrer leur connaissance de la pratique de la physiothérapie dans le contexte canadien de soins de santé grâce à une approche structurée. Ceci signifie que tout cours que vous avez terminé doit inclure une méthode officielle d'évaluation.

Vous devez suivre un cours sur le Contexte de la Pratique de la Physiothérapie au Canada. Certaines universités canadiennes offrent des cours en ligne, ou des cours en classe sur ce sujet. Certains de ces cours sont gratuits.

Nous pouvons commencer votre évaluation avant que vous n'ayez satisfait à cette condition. Nous vous ferons parvenir des informations sur cette exigence et les options pour y satisfaire après que vous ayez fait votre demande d'évaluation.

Traduction des documents

Si les **documents que vous nous faites parvenir** sont rédigés dans une langue autre que l'anglais ou le français, ils doivent être traduits soit en anglais, soit en français, mot pour mot.

Un traducteur agréé est en mesure de vous fournir des traductions spécialisées de documents originaux et est un expert de la terminologie particulière à la profession, telle la terminologie médicale. Un traducteur agréé est autorisé à signer officiellement et à certifier les traductions. Dans certains pays, il se peut qu'un tel traducteur soit appelé « traducteur officiel ».

Un traducteur agréé doit voir vos documents originaux. Si vous ne voulez pas les lui envoyer, vous pouvez procéder comme suit :

1. Apportez vos documents chez un notaire.
2. Demandez-lui de faire des copies de vos documents et de les authentifier.
3. Envoyez ces documents authentifiés au traducteur agréé.
4. Demandez au traducteur de traduire les documents mot pour mot. Le traducteur doit joindre les documents authentifiés aux traductions agréées.
5. Envoyez-nous les documents traduits tels que vous les recevez du traducteur. Nous devons recevoir la traduction originale. Nous n'accepterons pas de copie du document traduit, même si vous le faites notarié.

Si les **documents provenant de votre établissement d'enseignement** ne sont pas rédigés en anglais ou en français, un traducteur agréé de l'établissement doit les traduire, mot pour mot, en français ou en anglais. Votre établissement d'enseignement doit nous envoyer les documents dans leur langue d'origine accompagnés des traductions officielles en français ou en anglais.

Si votre établissement d'enseignement ne dispose pas d'un traducteur agréé et que nous recevons des documents dans une langue autre que le français ou l'anglais, nous vous les ferons suivre afin qu'ils soient traduits. Vous devrez alors les faire traduire, mot pour mot, par un traducteur agréé. Une fois la traduction terminée, vous lui demanderez de nous envoyer directement les documents traduits accompagnés des documents officiels. Il ne doit pas vous les envoyer.

Documents notariés (authentifiés)

Tous les documents que vous nous envoyez n'ont pas à être notariés. Consultez la liste des documents requis pour trouver ceux qui doivent être notariés. Les paragraphes suivants s'appliquent seulement aux documents qui doivent être notariés.

Si les documents que vous soumettez ne sont pas des originaux, vous devez alors les faire authentifier par un notaire. Cela signifie qu'une personne, souvent appelée « notaire public », est autorisée par la province ou le pays où vous vivez à certifier que le document est une authentique copie de l'original. La personne qui signe le document doit détenir l'autorité légale d'agir de la sorte. Les policiers et les pharmaciens ne sont pas habilités à effectuer ces tâches pour les documents à soumettre à l'Alliance. S'il n'y a pas de notaire public dans le pays où vous vivez, veuillez contacter notre réceptionniste pour plus d'informations.

Pour faire authentifier vos documents, vous devrez montrer l'original de chaque document au notaire. Le notaire doit photocopier chaque document et doit certifier la photocopie du document. Le nom, la signature, l'adresse, le numéro de téléphone ainsi qu'un sceau ou un cachet officiel doivent figurer sur le document notarié. Nous devons être en mesure de contacter cette personne grâce à ces informations. La signature ainsi que le sceau ou cachet du notaire sont obligatoires pour entériner le serment de la personne certifiant les documents. Seuls les documents notariés seront acceptés.

Remboursement

Une demande est valide pendant un (1) an à compter de la date de réception. Si, pendant ce temps, nous n'entamons pas le processus d'évaluation parce que vous ne nous avez pas envoyé les documents requis ou si nous n'avons pas reçu de documents d'autres établissements, nous clorons votre dossier. Nous conserverons le contenu de votre dossier; nous ne vous renverrons aucun document. Nous ne rembourserons pas vos frais. Si vous souhaitez réactiver votre dossier, vous devrez nous faire parvenir une nouvelle demande et payez à nouveau les frais. Il se peut également que nous ayons besoin de documentation supplémentaire.

Si vous, ou une personne agissant en votre nom, soumettez des documents contrefaits, modifiés ou contenant des irrégularités, ou des documents concernant votre éducation en physiothérapie émis par un établissement considéré comme une « usine à diplômes »⁶, nous n'évaluerons pas votre dossier et nous ne vous rembourserons pas les frais.

Si vous nous faites parvenir plus d'argent que ce qui est nécessaire, nous vous rembourserons l'excédent. Tous les autres frais ne sont pas remboursables. Cependant, vous pouvez nous envoyer une demande écrite afin d'obtenir un remboursement partiel si vous devez retirer votre demande ou l'annuler en raison de circonstances atténuantes ou inhabituelles.

Vérification des exigences de la formation pour l'obtention du diplôme

Si votre université a émis votre diplôme, vous devez soumettre une copie notariée du diplôme et de tout autre document requis. Si vous avez satisfait récemment à toutes les exigences du programme de formation, nous comprenons que vous voudrez soumettre votre demande avant d'obtenir votre diplôme.

Nous entamerons le processus d'évaluation de la formation s'il manque **seulement** votre diplôme (et la preuve de compétence linguistique en français et en anglais). Cela signifie que vous avez satisfait à **toutes** les exigences relatives à votre formation en physiothérapie.

L'Alliance exigera une confirmation écrite de votre établissement d'enseignement sur laquelle figurera la date prévue de la remise des diplômes, en plus d'attester que vous avez bien satisfait à toutes les exigences du programme.

Même si nous commençons le processus d'évaluation des équivalences, les résultats ne seront pas diffusés avant que l'Alliance ne reçoive la copie officielle de votre diplôme de physiothérapie. Vous devez par conséquent nous faire parvenir une copie notariée de votre diplôme dès que vous le recevrez.

⁶ Par "usine à diplômes", nous entendons tout établissement d'études supérieures qui fonctionne sans la supervision d'un organisme d'État ou professionnel et qui remet des diplômes qui sont frauduleux ou qui n'ont aucune valeur en raison d'un manquement aux normes adéquates.

Si vous avez satisfait à toutes les exigences de votre programme de formation, mais que vous n'avez pas encore reçu votre diplôme, vous pouvez envoyer une copie du formulaire de vérification des exigences de la formation pour l'obtention du diplôme à votre établissement d'enseignement, accompagnée du formulaire de demande de documents, puis demander au personnel de le remplir et de le retourner directement à nos bureaux.

Vous pouvez télécharger ce formulaire sur notre site internet. Veuillez vous rendre à la section « Accréditation » de notre site à www.alliancept.org. Choisissez l'option « S'inscrire à l'Évaluation » et chercher l'imprimé « Vérification des exigences de la formation pour l'obtention du diplôme » dans le menu « formulaires » de cette page. Si elle le souhaite, votre école n'a pas à utiliser cet imprimé. Elle peut nous envoyer les informations dont la liste est sur l'imprimé, dans une lettre officielle.

La demande de vérification

Certains organismes de réglementation provinciaux et territoriaux pourraient vous émettre un permis temporaire, limitatif ou supervisé vous autorisant à pratiquer la physiothérapie s'ils reçoivent la confirmation que vous avez terminé le processus d'évaluation des diplômes, que vous avez été provisoirement admis à passer l'examen ou que vous êtes inscrit à l'examen. Si vous voulez que nous confirmions auprès d'un organisme de réglementation que vous avez terminé le processus d'évaluation des diplômes ou que nous vous avons provisoirement permis de passer l'examen, veuillez remplir le formulaire de confirmation de la demande et nous la faire parvenir par la poste ou par télécopieur. Vous pouvez télécharger le formulaire à partir de notre site Internet : veuillez vous rendre à la section « Accréditation » de notre site à www.alliancept.org. Choisissez l'option « S'inscrire à l'évaluation » et cherchez l'imprimé « Vérification des exigences de la formation pour l'obtention du diplôme » dans le menu « formulaires » de cette page. Nous enverrons une confirmation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception du formulaire.

Éligibilité provisoire à passer l'examen

Il est possible que vous puissiez demander une lettre d'éligibilité provisoire afin de vous inscrire à la partie écrite du prochain ECP et/ou de vous pré-inscrire à la partie clinique du prochain ECP, si:

- A. Vous êtes inscrit au programme ERA et en êtes au dernier trimestre du programme; ou
- B. Vous avez réussi au processus d'évaluation à l'exception du "Contexte de la Pratique de la Physiothérapie au Canada", et vous avez fourni la preuve que vous êtes inscrit dans un des cours pré-approuvés afin de satisfaire à cette exigence; ou
- C. Vous avez réussi au processus d'évaluation et le seul document manquant est la copie notariée de votre diplôme à cause de la date de convocation.

Si vous vous inscrivez pour la partie écrite du ECP grâce à l'éligibilité provisoire, vous serez en mesure de vous présenter à l'examen. Cependant, puisque vous n'avez pas rempli toutes les exigences du processus d'accréditation, il est possible qu'il y a des conséquences lorsque vous tenterez de vous faire licencier par un organisme de réglementation. Vous devez fournir la preuve que vous avez satisfait à toutes les exigences avant que la lettre finale de réussite à l'accréditation ne soit émise.

Politique de protection de la confidentialité

L'Alliance s'engage à recueillir, à utiliser et à divulguer les renseignements personnels de ses candidats de manière responsable et seulement afin de fournir les services nécessaires. L'Alliance s'engage aussi à être transparente concernant l'emploi des renseignements personnels de ses candidats. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la Politique de la Protection de la Confidentialité de l'Alliance que vous pouvez télécharger à www.alliancept.org, section « Politique de Confidentialité » dans le menu « The Alliance ».

RESSOURCES

Tableau N0 1 – Éligibilité à pratiquer la Physiothérapie dans le pays d'éducation de la physiothérapie

L'information que comprend le tableau suivant est basée sur notre recherche continue. Nous mettrons-à-jour ce tableau régulièrement. Pour nous aider dans notre recherche, nous apprécions toute information ou preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute dans le pays où vous avez acquis votre éducation en physiothérapie. Nous étudierons toute information et tout document que vous pourriez nous envoyer et mettrons-à-jour le tableau en conséquence.

Pays d'éducation de la physiothérapie au niveau d'admission à la pratique	Quel document devez-vous nous envoyer?	Comment vérifierons-nous votre éligibilité à pratiquer en tant que physiothérapeute?
Afrique du Sud	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Afrique du Sud.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant d'Afrique du Sud. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Allemagne	Veillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Arabie Saoudite	Nous avons besoin d'une copie notariée de votre certificat de Fin de Résidence Clinique.	Nous étudierons les informations et le certificat et pourrions vérifier auprès des autorités compétentes.
Argentine	Nous avons besoin d'une lettre du Ministère de la Santé confirmant que vous êtes éligible à exercer en tant que physiothérapeute en Argentine	Nous étudierons votre lettre et pourrions vérifier l'information auprès du Ministère.
Australie	Nous n'avons pas besoin de documents.	Nous vérifierons si vous avez terminé un programme de physiothérapie de niveau d'admission à la pratique approuvé par le Conseil Australien de la Physiothérapie (ACP)
Autriche	Nous n'avons pas besoin de documents.	Nous vérifierons que vous avez reçu un diplôme d'une des écoles officielles autrichiennes de Physiothérapie qui autorisent le détenteur à pratiquer la physiothérapie dès l'obtention. Sur la base des informations que nous avons obtenues, il semble que le diplôme est le certificat définitif pour exercer. Nous nous réservons le droit de vérifier cette information et vous ferons savoir si nous avons besoin de documents.
Bahrein	Nous n'avons pas besoin de documents.	Nous vérifierons avec le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Éducation du Bahrein que vous avez obtenu un baccalauréat de physiothérapie d'une des universités accréditées après des études d'au moins 4 années académiques après le cycle secondaire.
Bangladesh	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute au Bangladesh.	Nous avons évalué de nombreux dossiers provenant du Bangladesh. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.

Évaluation des diplômes pour les physiothérapeutes ayant fait leurs études ailleurs qu'au Canada – Version 120101

Pays d'éducation de la physiothérapie au niveau d'admission à la pratique	Quel document devez-vous nous envoyer?	Comment vérifierons-nous votre éligibilité à pratiquer en tant que physiothérapeute?
Belarus (Biélorussie)	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Belarus (Biélorussie).	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant de Belarus. Nous vérifierons avec les autorités compétentes que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Belgique	Nous avons besoin de votre Visa de Kinésithérapie ou votre Visum Diploma Kinésithérapie ou une lettre du Service Public Fédéral, Santé, Chaîne Alimentaire, Environnement et Sécurité, Département des Professions de la Santé confirmant que vous êtes éligible à exercer en tant que physiothérapeute en Belgique.	Nous étudierons vos informations et pourrions vérifier l'information auprès du Ministère.
Bolivie	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Bosnie Herzégovine	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Brésil	Nous n'avons pas besoin de documents. Cependant, nous avons besoin du sceau du Conseil Fédéral de Physiothérapie et d'Ergothérapie (COFFITO) sur votre diplôme	Nous vérifierons auprès du COFFITO.
Bulgarie	Nous n'avons pas besoin de documents.	Sur la base des informations que nous avons obtenues, il semble que le Diplôme d'Etudes Supérieures en Physiothérapie est le certificat définitif pour exercer en Bulgarie. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin de documents.
Chili	Nous avons besoin d'une copie notariée de certificat/diplôme du Colegio de Kinesiologos de Chile A.G. ou d'une lettre confirmant que vous êtes éligible à exercer en tant que physiothérapeute si vous vous inscrivez auprès de cet organisme.	Nous étudierons les informations et pourrions vérifier auprès du Colegio de Kinesiologos de Chile A.G.
Colombie	Nous avons besoin d'une lettre officielle du Ministère de la Santé (ou du bureau du Secrétaire à la Santé) confirmant que vous êtes éligible à exercer en tant que physiothérapeute en Colombie. Vous pouvez aussi nous envoyer une copie notariée de votre certificat d'inscription.	Nous étudierons vos informations et pourrions vérifier l'information auprès du Ministère.
Confédération Helvétique	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute dans la Confédération Helvétique.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant de la Confédération Helvétique. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents. Nous vérifierons aussi que vous avez terminé un programme universitaire de physiothérapie d'admission à la pratique équivalent à au moins un Baccalauréat au Canada.
Congo	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Corée du Sud	Nous avons besoin d'une lettre du Ministère de la Santé, du Bien-Etre et des Affaires de la Famille confirmant que vous êtes éligible à exercer en tant que physiothérapeute en Corée du Sud. Ou vous pouvez nous envoyer une copie notariée de votre certificat d'inscription.	Nous étudierons vos informations/documents et pourrions vérifier auprès du Ministère.
Costa Rica	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	

Évaluation des diplômes pour les physiothérapeutes ayant fait leurs études ailleurs qu'au Canada – Version 120101

Pays d'éducation de la physiothérapie au niveau d'admission à la pratique	Quel document devez-vous nous envoyer?	Comment vérifierons-nous votre éligibilité à pratiquer en tant que physiothérapeute?
Croatie	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Cuba	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Danemark	Nous n'avons pas besoin de documents.	Sur la base des Informations que nous avons obtenues, toute personne qui détient un Diplôme de Physiothérapie qui satisfait au critère 11 (d) de la Directive 2005/36/EC du Conseil National de la Santé (Sundhedsstyrelsen) peut demander l'inscription au Conseil. Nous vérifierons que votre diplôme est conforme à la loi Danoise sur l'Autorisation des Professionnels de Soins de Santé et la Pratique des Soins de Santé Professionnels qui vous accorde le droit d'utiliser le terme « Physiothérapeute ».
Ecuador	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Egypte	Nous avons besoin d'une copie officielle de votre certificat de résidence de 12 mois après que vous ayez achevé le programme d'étude.	
Emirats Arabes Unis	Nous avons besoin de la preuve de votre expérience clinique obligatoire de 1 an pour vous inscrire auprès du Ministère de la Santé.	Nous pourrions vérifier l'information auprès du Ministère.
Espagne	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Espagne.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant d'Espagne. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Fiji	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Finlande	Nous n'avons pas besoin de documents.	Sur la base des informations obtenues, après avoir achevé un programme de physiothérapie reconnu, le détenteur du diplôme obtient son permis à exercer (inscription complète) qui lui est accordé par le Conseil National des Affaires Médicolégales. The terme « Pysioteraplutti » (physiothérapeute) est réglementé par législation finlandaise et couvert par la directive 89/48/E.E.C. Nous nous réservons le droit de vérifier cette information auprès du Conseil.
France	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Grèce	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Hong Kong	Nous avons besoin d'une lettre d'éligibilité de l'Ordre des Physiothérapeutes de Hong Kong (www.smp-council.org.hk)	Nous étudierons vos informations et pourrions vérifier l'information auprès de l'Ordre.
Hongrie	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Hongrie.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant de Hongrie. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents
Ile Maurice	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute à l'Ile Maurice.	Nous n'avons pas encore compilé de dossier. Nous mettrons-à-jour notre processus de vérification dès que nous aurons terminé l'évaluation.

Évaluation des diplômes pour les physiothérapeutes ayant fait leurs études ailleurs qu'au Canada – Version 120101

Pays d'éducation de la physiothérapie au niveau d'admission à la pratique	Quel document devez-vous nous envoyer?	Comment vérifierons-nous votre éligibilité à pratiquer en tant que physiothérapeute?
Inde	Nous n'avons pas besoin de documents.	Nous vérifierons avec les autorités compétentes indiennes que vous avez terminé un programme reconnu de physiothérapie. L'école de physiothérapie et l'université affiliée doivent être reconnues.
Iran	Pour le moment, nous n'avons pas besoin de documents.	Nous recevons des informations du Conseil Médical Iranien quant à l'éligibilité à pratiquer en tant que physiothérapeute en Iran, dès l'obtention du diplôme. Nous pourrions avoir besoin d'une lettre du Conseil Médical Iranien confirmant l'éligibilité. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Iraq	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Iraq	Sur la base du document envoyé, nous vérifierons avec les autorités compétentes que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Islande	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Islande.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant d'Islande. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Israël	Nous avons besoin d'une lettre du Ministère de la Santé confirmant votre éligibilité à pratiquer en tant que physiothérapeute si vous avez satisfait à toutes les exigences du Ministère. Ou vous pouvez nous envoyer une copie notariée de votre certificat d'inscription.	Nous étudierons vos informations et pourrions vérifier l'information auprès du Ministère.
Italie	Nous n'avons pas besoin de documents.	Sur la base des informations que nous avons obtenues, il semble que lorsque vous avez terminé avec succès un programme universitaire de physiothérapie au niveau d'admission à la pratique en Italie, vous êtes qualifié pour la Profession de Physiothérapeute. Nous procéderons à des recherches supplémentaires et vous ferons savoir si nous avons besoin de documents.
Jamaïque	Nous n'avons pas besoin de documents.	Sur la base des informations que nous avons obtenues, il semble que lorsque vous avez terminé avec succès un programme universitaire de physiothérapie au niveau d'admission à la pratique à la Jamaïque, vous êtes qualifié pour la Profession de Physiothérapeute. Nous procédons encore à des recherches sur cette information auprès du Professions Supplementary to Medicine (PMS) et vous ferons savoir si nous avons besoin de documents.
Japon	Nous avons besoin de la preuve que vous pouvez exercer en tant que physiothérapeute au Japon.	Nous avons évalué de nombreux dossiers provenant du Japon. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Jordanie	Nous avons besoin d'une lettre du Ministère de la Santé de Jordanie confirmant que vous êtes éligible à exercer en tant que physiothérapeute en Jordanie. Ou vous pouvez nous envoyer une copie notariée de votre certificat d'inscription.	Nous étudierons vos informations/documents et pourrions vérifier auprès du Ministère de la Santé du Royaume Hashemite de Jordanie.
Koweït	Nous avons besoin d'une lettre du Ministère de la Santé/Département des Permis confirmant que vous êtes éligible à exercer en tant que physiothérapeute au Koweït. Ou vous pouvez nous envoyer une copie notariée de votre certificat d'inscription.	Nous étudierons vos informations/documents et pourrions vérifier auprès du Ministère.

Évaluation des diplômes pour les physiothérapeutes ayant fait leurs études ailleurs qu'au Canada – Version 120101

Pays d'éducation de la physiothérapie au niveau d'admission à la pratique	Quel document devez-vous nous envoyer?	Comment vérifierons-nous votre éligibilité à pratiquer en tant que physiothérapeute?
Lettonie	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Lettonie	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant de Lettonie. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Liban	Nous avons besoin d'une lettre de l'Ordre des Physiothérapeutes du Liban confirmant que vous êtes éligible à devenir membre de l'Ordre.	Nous étudierons la lettre et pourrions vérifier auprès de l'Ordre.
Libye	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Lybie.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant de Lybie. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Lithuanie	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Lituanie.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant de Lituanie. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Malte	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute à Malte.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant de Malte. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Maroc	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute au Maroc.	Nous n'avons pas encore compilé de dossier provenant du Maroc. Nous mettrons-à-jour notre processus de vérification dès que nous aurons terminé l'évaluation. Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant du Maroc. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Monténégro	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Nigeria	Nous avons besoin d'une lettre du Conseil d'Agrément des Thérapeutes de Rééducation Médicale confirmant que vous êtes éligible à exercer en tant que physiothérapeute au Nigeria. Ou vous pouvez nous envoyer une copie notariée de votre certificat d'inscription.	Nous étudierons la lettre et/ou les documents et pourrions vérifier avec l'Ordre.
Norvège	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Norvège.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant de Norvège. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Nouvelle-Zélande	Nous n'avons pas besoin de documents.	Nous vérifierons si vous avez terminé un programme de physiothérapie d'admission à la pratique basé sur les compétences établies par le Conseil de Physiothérapie de la Nouvelle-Zélande.
Pakistan	Nous n'avons pas besoin de documents.	Nous vérifierons avec l'Université et la Commission de l'Éducation Supérieure du Pakistan pour confirmer que vous avez obtenu un diplôme reconnu en physiothérapie.
Palestine	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	

Évaluation des diplômes pour les physiothérapeutes ayant fait leurs études ailleurs qu'au Canada – Version 120101

Pays d'éducation de la physiothérapie au niveau d'admission à la pratique	Quel document devez-vous nous envoyer?	Comment vérifierons-nous votre éligibilité à pratiquer en tant que physiothérapeute?
Panama	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute au Panama.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant du Panama. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Pays-Bas	Nous n'avons pas besoin de documents.	Sur la base des Informations que nous avons obtenues, toute personne qui détient un Diplôme Hollandais de Physiothérapie qui satisfait au critère 11 (e) de la Directive 2005/36/EC peut demander son inscription auprès du Ministère de la Santé, du Bien-Être et des Sports des Pays-Bas. Nous pourrions vérifier cette information auprès de l'Ordre et vous ferons savoir si nous avons besoin de documents.
Pérou	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute au Pérou.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant du Pérou. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Philippines	Nous n'avons pas besoin de documents.	Nous vérifierons si vous avez terminé un programme universitaire de physiothérapie d'admission à la pratique équivalent à au moins un Baccalauréat au Canada.
Pologne	Nous n'avons pas besoin de documents.	Sur la base des informations que nous avons obtenues, il n'y a pas d'obligation légale pour les personnes exerçant la profession de physiothérapeute à être membre d'une association gouvernementale ou scientifique pour pouvoir exercer en tant que physiothérapeute en Pologne.
Portugal	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute au Portugal.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant du Portugal. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
République de Corée	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
République d'Irlande	Nous avons besoin d'une lettre de La Société Irlandaise des Physiothérapeutes agréés confirmant votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Irlande	Nous étudierons vos informations et pourrions vérifier auprès de La Société.
République Dominicaine	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
République Populaire de Chine	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
République Tchèque	Nous avons besoin d'une lettre du Ministère des Soins de Santé confirmant que vous êtes éligible à exercer en tant que physiothérapeute en République Tchèque.	Nous étudierons vos informations et pourrions vérifier l'information auprès du Ministère.
Roumanie	Nous avons besoin d'une lettre du Ministère de la Santé de Roumanie confirmant que vous êtes éligible à exercer en tant que physiothérapeute (et non Thérapeute de rééducation ou Thérapeute sportif ou Kinésithérapeute) en Roumanie.	Nous étudierons la lettre et pourrions vérifier l'information auprès du Ministère.

Évaluation des diplômes pour les physiothérapeutes ayant fait leurs études ailleurs qu'au Canada – Version 120101

Pays d'éducation de la physiothérapie au niveau d'admission à la pratique	Quel document devez-vous nous envoyer?	Comment vérifierons-nous votre éligibilité à pratiquer en tant que physiothérapeute?
Royaume-Uni : <ul style="list-style-type: none"> • Angleterre • Irlande • Ecosse • Pays-De-Galles 	Nous n'avons pas besoin de documents.	Nous vérifierons que vous avez terminé un programme de physiothérapie d'admission à la pratique approuvé par la Société des Physiothérapeutes Agréés ou par Le Conseil des Professions de la Santé pour ceux diplômés avant 2007 ou accrédité/approuvé par Le Conseil des Professions de la Santé pour ceux diplômés après 2007.
Russie	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Serbie	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Singapour	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Slovaquie	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Sri Lanka	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Suède	Nous n'avons pas besoin de documents.	Sur la base des informations que nous avons obtenues, les personnes ayant terminé avec succès un programme universitaire de physiothérapie au niveau d'admission à la pratique, sont qualifiées pour s'inscrire auprès du Conseil National de la Santé et du Bien-Etre de la Suède afin de pouvoir exercer en tant que Physiothérapeute.
Sultanat d'Oman	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Taïwan	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute à Taïwan.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant de Taïwan. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Tanzanie	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Thaïlande	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Thaïlande.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant de Thaïlande. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Tunisie	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Turquie	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Turquie.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant de Turquie. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Ukraine	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Ukraine.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant d'Ukraine. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.

Pays d'éducation de la physiothérapie au niveau d'admission à la pratique	Quel document devez-vous nous envoyer?	Comment vérifierons-nous votre éligibilité à pratiquer en tant que physiothérapeute?
Uruguay	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Uruguay	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant d'Uruguay. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Vénézuela	Veuillez contacter notre service au client avant d'envoyer votre demande.	
Zambie	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute en Zambie.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant de Zambie. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.
Zimbabwe	Nous avons besoin de la preuve de votre éligibilité à exercer en tant que physiothérapeute au Zimbabwe.	Nous n'avons pas évalué beaucoup de dossiers provenant du Zimbabwe. Nous vérifierons les documents que vous nous avez envoyés auprès des autorités compétentes pour confirmer que les preuves reçues sont acceptables. Nous vous ferons savoir si nous avons besoin d'autres documents.

Annexe 1 – Ressources en ligne

Pour vous assister dans votre demande d'accréditation, nous avons posté les ressources suivantes sur notre site internet :

Questions fréquemment posées :

Cette rubrique est composée des réponses aux questions les plus souvent demandées ces dernières années et est disponible à http://www.alliancept.org/pdfs/credential_faq_2011_eng.pdf

Programmes disponibles

Si vous vous demandez si nous avons la description de votre programme d'éducation, vous pouvez consulter la liste des Programmes Disponibles à http://www.alliancept.org/pdfs/AvailableSyllabi_110718.pdf

Mise-à-jour du statut

Si vous souhaitez savoir où en est votre dossier, vous pouvez faire la recherche en utilisant votre NIP sur le site de mise-à-jour du statut des évaluations à :

http://www.alliancept.org/pdfs/credential_applicant_status_update.pdf

Liens

L'Alliance fournit les liens à des sites internet qui peuvent intéresser les candidats. L'Alliance n'est pas responsable du contenu de ces sites et ne souscrit ni ne garantit les informations qu'ils contiennent.

Les sites internet suivants peuvent vous intéresser :

Préparation à la pratique pour le physiothérapeute Canadien - OUTIL d'AUTO ÉVALUATION
<http://access.nsc.ca/cgi-bin/perl/physio/france/index.pl>

Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux - Renseignements à l'intention des physiothérapeutes ayant reçu leur formation à l'étranger

<http://www.cic.ca/en/professions.aspx?sortcode=2.19.21&prof=3142>

Travailler au Canada : http://www.workingincanada.gc.ca/content_pieces-eng.do?cid=01

Annexe 2 – Personnel d'Évaluation

Vous avez des questions ou avez besoin de conseils? Nous sommes disponibles pour répondre à toutes vos questions au sujet de notre programme d'évaluation. Nous pouvons aussi vous assister dans l'interprétation de nos politiques et des critères d'évaluation.

Richard Prévost, Réceptionniste - Poste 221 - email@alliancept.org

Contactez Richard si vous voulez :

- confirmer la réception de vos documents ou le renvoi de vos documents originaux,
- recevoir une trousse d'évaluation,
- savoir comment faire la demande d'évaluation,
- savoir où trouver les documents sur notre site internet,
- savoir comment changer votre adresse, ou
- toute autre information générale à propos de nos services d'évaluation;

Erin Gollaher, Assistante aux services au client– Poste 235 – csa@alliancept.org

Contactez Erin :

- si vous avez des questions spécifiques sur le processus d'évaluation, ou
- sur la façon dont sont fixés les standards d'évaluation,
- sur les documents que vous avez envoyés ou que vous devez envoyer,
- sur ce que vous pouvez faire si vous ne pouvez pas envoyer certains documents,
- si vous voulez savoir pourquoi le résultat final est en attente,
- si vous voulez repousser votre délai d'éligibilité
- si vous voulez vous ré-inscrire à l'évaluation,
- si vous voulez connaître le statut de votre dossier.

Mary Thibodeau, Coordinatrice du Service au client – Poste 230 – csc@alliancept.org

Contactez Mary:

- si vous avez des questions spécifiques sur le processus d'évaluation, ou
- sur la façon dont sont fixés les standards d'évaluation,
- sur les documents que vous avez envoyés ou que vous devez envoyer
- sur ce que vous pouvez faire si vous ne pouvez pas envoyer certains documents
- si vous voulez savoir pourquoi le résultat final est en attente,
- si vous voulez repousser votre délai d'éligibilité
- si vous voulez vous ré-inscrire à l'évaluation,
- si vous voulez connaître le statut de votre dossier.

Shereen Mir, Agent d'évaluation– Poste 227 – credentialling@alliancept.org

[si votre nom de famille commence par les lettres **A à K**]

Contactez Shereen:

- si vous avez des questions sur le résultat de votre évaluation,
- si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat,
- si vous voulez faire appel, ou
- si vous voulez savoir quels documents supplémentaires ou informations vous pouvez envoyer ou
- pour des informations sur le programme ERA

Becky Chamula, Agent d'évaluation– Poste 225 – credentialling@alliancept.org

[si votre nom de famille commence par les lettres L à Z]

Contactez *Becky*:

- *si vous avez des questions sur le resultat de votre évaluation,*
- *si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat,*
- *si vous voulez faire appel, ou*
- *si vous voulez savoir quels documents supplémentaires ou informations vous pouvez envoyer ou*
- *pour des informations sur le programme ERA*

Barb Gawlik, Agent d'évaluation– Poste 226 – credentialling@alliancept.org

Si vous êtes inscrit au Programme "Équivalence et Reconnaissance des Acquis" (ERA)

Contactez *Barb* si :

- *vous avez des questions sur l'inscription ou les résultats au programme ERA*
- *vous n'êtes pas d'accord avec les résultats de l'évaluation*
- *vous voulez prendre des cours et avez besoin de notre approbation*
- *vous avez besoin d'une lettre de recommandation*
- *vous ne pouvez pas trouver un cours qui satisfasse aux exigences*
- *vous voulez savoir quels documents ou informations supplémentaires vous pouvez envoyer.*

Tabasom Eftekari, Directrice de l'évaluation – Poste 232 – teftekari@alliancept.org

Contactez *Tabasom* pour:

- *les décisions relatives à l'évaluation;*
- *faire part de vos commentaires sur le programme d'évaluation;*
- *déposer une plainte.*

Annexe 3 – Notes importantes et documents de consentement/dérogation en gros caractères

Notes importantes

- 1. Aucune évaluation ne sera entreprise sans que tous les documents requis ne soient reçus⁷. Les demandes incomplètes retardent l'évaluation. Une fois que nous avons reçu tous les documents requis, et s'il y a un précédent, le processus exige habituellement de 12 à 14 semaines (un précédent consiste en une révision d'équivalence d'études d'un candidat provenant du même programme de physiothérapie, de la même année, avec un programme de cours similaire en utilisant les mêmes critères d'équivalence d'études.) Il nous faut de 20 à 22 semaines pour effectuer une évaluation sans précédent. Le processus sera plus long si l'évaluateur doit faire des recherches additionnelles ou si des renseignements additionnels sont requis. Nous ne garantissons pas que l'étude des dossiers sera complétée dans un délai de 12 à 14 semaines, ni que nous traiterons les demandes de façon urgente pour quelque raison que ce soit. Vous ne devriez pas prendre d'engagements (par exemple, accepter un emploi ou déménager) en comptant sur un résultat positif ou une réponse dans un délai précis.**
- 2. Les documents officiels reçus directement des institutions émettrices et les copies authentifiées conformes reçues des candidats ou de leurs représentants deviennent la propriété de l'Alliance et ne seront PAS renvoyés ni remis. Les diplômes et les relevés de notes originaux seront renvoyés avec les résultats de l'évaluation par courrier régulier, à moins d'avoir obtenu d'autres directives de votre part.**
- 3. L'Alliance s'assure que l'évaluation est faite par des personnes compétentes dans le domaine de l'évaluation des équivalences académiques étrangères de la formation, mais ne peut pas garantir que le candidat sera d'accord avec les résultats d'évaluation. International Qualification Assessment Services (IQAS), World Education Service (WES), d'autres agences d'évaluation et des (évaluateurs) experts en physiothérapie externes engagés par l'Alliance assistent l'Alliance pour les procédures de l'évaluation de l'équivalence.**
- 4. Les rapports d'évaluation individuels peuvent varier suivant l'époque à laquelle ils ont été complétés ou le moment où les documents sont soumis. Ceci est dû au fait que de nouvelles informations sont continuellement mises à notre disposition et que l'Alliance peut réviser ses critères d'évaluation des équivalences. Les décisions prises par l'Alliance concernant l'évaluation des études sont basées sur les informations disponibles les plus récentes.**

⁷ Nous pouvons commencer à évaluer votre demande avant d'avoir reçu la preuve de compétence linguistique en français ou en anglais. Cependant, si nous terminons notre évaluation et qu'elle est positive, nous ne vous communiquerons pas le résultat tant que nous n'aurons pas reçu la preuve de votre compétence linguistique.

5. Si nous établissons que vous n'avez pas obtenu de qualification de niveau universitaire d'admission à la pratique en physiothérapie décernée par une institution reconnue et autorisée à émettre des titres de compétence équivalents à ceux d'un diplôme canadien, nous ne continuerons pas votre évaluation et nous n'étudierons pas les cours que vous avez suivis lors de votre programme d'étude. Dans ce cas, les frais d'évaluation seront ceux d'une évaluation préliminaire, soit 300 dollars canadiens, et nous vous rembourserons la différence du total du paiement que vous avez versé lorsque vous avez fait la demande d'évaluation.

Consentement/Dérogation

En faisant la demande d'accréditation et en signant ci-dessous :

1. Le candidat certifie que les informations fournies sont, au meilleur de sa connaissance, vraies et exactes.
2. Le candidat comprend que cette évaluation n'impose aucune obligation à une organisation ou une institution et dégage l'Alliance et ses agents (par exemple, IQAS, WES, autres agences d'évaluation, (évaluateurs) experts en physiothérapie) de toute responsabilité concernant les dommages survenus à cause de l'utilisation de cette évaluation.
3. Le candidat dégage l'Alliance, ses représentants, coordinateurs, agents et employés de toute responsabilité concernant les dommages survenus à cause de l'utilisation d'un rapport d'évaluation. Le candidat accepte de rembourser l'Alliance, ses représentants, coordinateurs, agents et employés de toutes les dépenses, y compris les dépenses juridiques qu'ils puissent encourir à la suite de toute revendication qu'il (ou tout autre intéressé ayant un intérêt dans ses gains ou services) puisse entreprendre, suivant les résultats de l'évaluation.
4. Un candidat admis aura deux (2) ans pour s'inscrire à passer l'Examen des compétences en physiothérapie s'il obtient un résultat positif. La composante écrite de l'ECP doit débiter avant la fin de la période d'éligibilité, laquelle correspond à deux (2) ans à partir de la date de réception de la lettre d'acceptation.
5. Le candidat accepte que l'évaluation soit interrompue et qu'aucun frais ne soient remboursés si l'Alliance et ses agents déterminent arbitrairement que TOUT document soumis relativement à la demande s'avère modifié ou irrecevable ou s'il a été émis par un « moulin à diplômes ». L'Alliance informera ses agents, les agences d'évaluation, les institutions d'enseignement et les organismes de réglementation de la physiothérapie.
6. Le candidat accepte que si l'Alliance et ses agents déterminent arbitrairement que TOUT document non-relatif à la physiothérapie soumis relativement à la demande a été émis par un « moulin à diplômes », l'Alliance informera le service

des examens de l'Alliance et les organismes canadiens de réglementation de la physiothérapie au moment où l'Alliance émettra la lettre définitive de résultat.

7. Le candidat dégage l'Alliance, ses représentants, coordinateurs, agents et employés de TOUTE responsabilité en ce qui concerne la perte ou les dommages survenant aux documents soumis relativement à une demande d'évaluation.
8. Le candidat accepte que les frais, une fois payés, ne soient pas remboursables.
9. Quoique l'Alliance prenne des mesures raisonnables pour s'assurer que les informations, les ressources et les rapports soient exacts et complets, l'Alliance n'est pas responsable des conséquences en cas d'erreurs ou d'omissions. L'Alliance n'est pas responsable des préjudices d'ordre personnel, professionnel ou financier. Ceci inclut des préjudices tels que la perte de revenus, la perte de salaire ou les dépenses encourues par un employeur, un entrepreneur ou un candidat.. Chaque candidat qui s'inscrit au processus d'évaluation des diplômes et des compétences a la responsabilité de lire et de comprendre les limites de cet engagement. De plus, les candidats sont responsables d'aviser les parties intéressées (par exemple, les employeurs) des limites de responsabilité. En faisant la demande d'évaluation des diplômes et des compétences, chaque candidat consent à ne pas tenter une action ou prendre d'autres mesures contre l'Alliance ou ses représentants, coordinateurs, employés ou agents en raison d'un acte fait de bonne foi ou pour toute négligence ou carence liée à l'évaluation d'équivalence des diplômes et des compétences. De plus, le candidat accepte de rembourser l'Alliance et ses représentants, coordinateurs, employés et agents de toutes et chaque dépenses incluant les frais légaux qui peuvent découler d'une telle action ou procédure.
10. Le candidat consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels en vertu de la politique sur la protection des renseignements personnels de l'Alliance. Il accepte également que les renseignements qu'il fournit soient vérifiés par l'Alliance et que, dans le cadre de cette vérification, l'Alliance puisse les transmettre à un tiers. Il consent donc à une telle divulgation par l'Alliance ainsi que la divulgation de ces renseignements personnels par un tiers à l'Alliance afin de permettre à cette dernière de traiter sa demande et de vérifier les renseignements fournis. De plus, il consent à la divulgation de ses renseignements personnels à un réseau de services d'évaluation des titres de compétences et d'organismes de réglementation afin de permettre l'évaluation de son dossier.
11. Le candidat autorise l'Alliance à divulguer des données personnelles à des organismes d'évaluation afin que ceux-ci puissent évaluer l'éducation du candidat.
12. Le candidat autorise la divulgation de données à caractère non-nominatif à des fins de recherche.

- 13. Le candidat autorise la divulgation de son statut aux organismes de réglementation de la physiothérapie du Canada en ce qui a trait à sa demande d'évaluation des titres de compétences et aux résultats de l'évaluation.**
- 14. Le candidat autorise la divulgation de données personnelles et des résultats de son évaluation à des programmes canadiens de transition approuvés par l'Alliance.**
- 15. Le candidat certifie qu'il a lu et a entièrement compris les conditions ci-dessus et accepté les termes présentés et les conditions énoncées.**

Annexe 4 – Glossaire

Agreement (Accreditation)

Reconnaissance officielle suite à l'évaluation, par un organisme compétent (ordre professionnel, organisme d'agrément, etc...) , de la valeur des objectifs, des opérations ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières d'un programme ou d'un établissement d'enseignement.

Affidavit

Déclaration écrite faite sous serment reçue et attestée par toute personne autorisée par la loi à recevoir les serments et destinée à être utilisée en justice ou ailleurs.

Compétence

Ensemble mesurable de ce que les employés et les employées doivent connaître ou être capables de faire pour exécuter le travail assigné.

Connaissances fondamentales

Les connaissances nécessaires pour prendre une décision ou porter un jugement clinique de manière sécuritaire et efficace. En physiothérapie, la plupart des apprentissages fondamentaux qui sont essentiels à la pratique se retrouvent dans le programme de formation et dans la pratique clinique supervisée.

Copy notariée (Notarized copy)

Une photocopie d'un document original attestée par un notaire public. Cette attestation certifie que la copie est identique avec le document original reproduit par la photocopie; non pas une certification de l'authenticité du document original.

Copie traduite authentifiée (Certified translated copy)

Une copie d'un document rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais, qui a été traduit mot pour mot en français ou en anglais par un traducteur agréé. Le traducteur doit travailler à partir du document original ou d'une copie authentifiée. Il doit ensuite signer la traduction ou y apposer l'étampe attestant qu'il s'agit d'une copie traduite.

Déclaration statutaire (Statutory declaration)

Déclaration faite et attestée par toute personne autorisée par la loi à recevoir les serments et destinée à être utilisée en justice ou ailleurs.

Diplômes d'études frauduleux / documents frauduleux (Fraudulent credential / document)

Un document qui a été modifié ou reproduit de façon illégale. On considère qu'un document frauduleux a été falsifié si on prétend qu'une entité légale l'a émis, sans l'avoir fait. Les modifications de diplômes d'études frauduleux peuvent comprendre :

- l'ajout de sujets ou de déclarations à un titre académique, ou à un relevé de notes, ou un document (document d'identité etc.)
- modifications de notes ou de résultats d'examens sur un titre académique ou sur un relevé de notes, modifications d'information sur un document

- la substitution de noms sur un titre académique ou sur un relevé de notes (au moyen duquel les renseignements académiques sont exacts et corrects, mais qu'ils appartiennent à une autre personne), ou la substitution de noms ou d'information sur un document
- la contrefaçon entière d'un titre ou d'un relevé de notes ou d'un document

Document officiel (Official document)

Le document qui a été reçu dans une enveloppe scellée, directement de l'autorité qui a émis le titre, et qui n'a jamais été possédé par quiconque autre que l'établissement qui l'a émis. Il doit porter le sceau de l'établissement, ainsi que la date et la signature de l'autorité signataire appropriée.

Dossier scolaire (Academic record)

Document officiel relatif à l'inscription, au cheminement et aux résultats d'une étudiante ou d'un étudiant dans un établissement d'enseignement, où sont indiqués les cours suivis (titres et numéros), les crédits et les notes obtenus ainsi que les diplômes décernés. Synonyme: bulletin de notes / relevé de notes.

Enseignement supérieur (Higher Education)

Enseignement formel et non obligatoire qui suit l'enseignement secondaire. D'habitude, considéré comme une éducation conduisant à au moins un baccalauréat ou l'équivalent.

Enseignement universitaire (University Education)

L'enseignement universitaire comprend trois cycles d'études :

1. Le 1er cycle universitaire (habituellement d'une durée de trois ans à temps plein) conduit généralement à l'obtention d'un diplôme de baccalauréat;
2. Les programmes de 2e cycle universitaire sont de deux types : a) Un diplôme de maîtrise est délivré à la suite d'un programme de maîtrise professionnelle qui s'échelonne habituellement sur deux ans; b) Le second type d'études de 2e cycle dure normalement un an à temps plein, et conduit à un diplôme ou à un certificat;
3. Le 3e cycle universitaire, d'une durée minimale de trois ans à temps plein, initie à la recherche scientifique et prépare à une carrière de chercheur. Les étudiants peuvent y acquérir un doctorat (Ph. D.)

Enveloppe scellée (Sealed envelope)

Papeterie utilisée pour transmettre les documents académiques officiels. On l'utilise également comme critère pour identifier si ou non on peut estimer un document officiel. Si le sceau n'est pas fracturé lorsque le destinataire reçoit l'enveloppe, on pourrait estimer le document officiel. Le destinataire décide en définitive le statut officiel ou non du document.

Equivalence (Equivalency)

- Relation de parité, établie entre deux systèmes, deux instances ou deux établissements, quant à la valeur et à l'importance de cours, de diplômes, de certificats, de licences, de grades ou de titres.
- Égalité de valeur reconnue entre des cours, programmes, parties de programmes, diplômes ou formations.

Equivalence substantielle (Substantially equivalent)

Deux contenus peuvent être fondamentalement semblables, bien que leur contenu soit différent, s'il y a une assurance raisonnable que la formation et les exigences de réussite sont similaires et que le candidat

possède les compétences évaluées. Par exemple, si vos diplômes et vos compétences sont suffisamment semblables à ceux d'un physiothérapeute formé au Canada, cela signifie que votre éducation était de la même qualité et qu'elle vous a aussi bien préparé que le fait la formation des physiothérapeutes canadiens, bien que vous n'ayez pas suivi exactement les mêmes cours.

Comparabilité du contenu des programmes et de la formation théorique et pratique. Elle sous-entend, selon un degré raisonnable de confiance, que la personne possède les connaissances théoriques et pratique requises pour commencer à exercer une profession au premier échelon.

Evaluation et reconnaissance des acquis (ERA) (Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR))

Processus qui identifie, vérifie et approuve les apprentissages (connaissances et habiletés) qui ne peuvent être approuvées par les mécanismes habituels d'évaluation des diplômes, de transferts des crédits, de l'articulation des programmes ou de l'accréditation. L'Alliance utilise l'ÉRA en plus de l'évaluation des diplômes du candidat.

- Processus d'identification et de mesure des habiletés et des connaissances acquises à l'extérieur d'établissements d'enseignement.
- La reconnaissance des acquis s'appuie sur une évaluation des habiletés et des connaissances acquises grâce à une expérience professionnelle ou à une expérience de vie.

Etablissement reconnu (Recognized institution)

Établissement public ou privé auquel a été accordé, en vertu d'une loi publique ou privée du parlement de la province ou du territoire ou d'un mécanisme gouvernemental d'assurance de qualité, le pouvoir de délivrer des grades, diplômes et autres titres de scolarité.

Examen clinique objectif structuré (ECOS)

Un examen qui évalue votre capacité à appliquer de manière sécuritaire et efficace les principes et les processus relatifs à la pratique de la physiothérapie. Dans le cadre d'un ECOS, vous passez de station en station, lesquelles représentent des situations auxquelles vous serez confronté au cours de votre carrière. Chaque station comprend un patient normalisé qui présente un problème clinique. Vous êtes évalué en fonction de votre communication avec le client, la façon dont vous le traitez

de même que sur vos connaissances. Un examinateur note votre rendement à l'aide d'une liste normalisée de questions et de critères.

Formation d'appoint (Bridging program)

Formation supplémentaire donnée à une personne en cours de formation ou déjà formée afin qu'elle puisse accéder au degré supérieur du poste occupé ou à un emploi différent dont les qualifications requises restent cependant plus ou moins identiques.

Grade (Degree)

Titre décerné par une université ou un autre établissement d'enseignement autorisé après la réussite d'un programme d'études universitaires.

Internat / pratique clinique supervisée (Clinical Training / Supervised Clinical Practice / Internship)

Période de formation pratique complémentaire, dirigée et exécutée en milieu de travail, qui peut être rémunérée ou non, dont le but est d'inculquer les habiletés et les connaissances requises pour exercer un métier ou une profession.

L'évaluation des diplômes d'études

Processus d'évaluation des diplômes et des compétences des physiothérapeutes formés à l'extérieur du Canada. On l'appelle également « évaluation des diplômes et des compétences ». Si vous avez reçu votre formation à l'extérieur du Canada et que vous voulez être agréé dans les provinces et territoires du Canada, vous devez faire évaluer vos diplômes et vos compétences par l'Alliance (on utilise également l'expression « subir le processus d'accréditation »).

Mobilité (Mobility)

Ensemble des conditions qui permettent de changer librement d'instance ou de pays et de pouvoir être admis dans un établissement d'enseignement ou autorisé à exercer un métier ou une profession sans difficultés ou obstacles indus; capacité pour le détenteur ou la titulaire d'un certificat ou d'un permis délivré dans une instance ou un pays d'exercer son métier ou sa profession ailleurs sans formation ou évaluation supplémentaires.

Notaire

Un notaire est une personne autorisée par la province ou le pays où vous demeurez à faire prêter serment (jurer de la véracité d'un énoncé). Il certifie également que les copies de documents sont des copies véritables des originaux. La personne qui authentifie la véracité des documents doit détenir un pouvoir juridique de le faire. (Les agents de police et les pharmaciens ne sont pas autorisés à authentifier les documents que vous soumettez à l'Alliance.)

Ordre professionnel / organisme de réglementation (Regulator / Regulatory body)

Organisme qui représente une profession particulière et dont le but est de protéger le public servi par les membres de cette profession. Les ordres professionnels sont régis par des lois provinciales et ont la responsabilité de contrôler l'exercice de la profession, notamment par l'inspection professionnelle et par l'application de la réglementation professionnelle, d'un code de déontologie et de mesures disciplinaires.

Organisme d'agrément (Accrediting body)

Organismes qui peuvent être mandatés (mais pas nécessairement) par une loi ou par des organismes de réglementation; ils peuvent être composés de représentantes et représentants gouvernementaux, de représentantes et représentants des milieux concernés, de spécialistes externes et d'ordres professionnels.

L'agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (L'AEPC) procède à des études d'agrément de quatorze programmes canadiens d'enseignement de la physiothérapie. Tous les programmes de physiothérapie au Canada ont actuellement le statut de programmes agréés.

Résultat d'apprentissage (Learning outcome)

Un résultat d'apprentissage qui précise les habiletés, les connaissances et les attitudes - observables et, dans la mesure du possible, mesurables - qu'un élève a acquises au terme d'une situation d'apprentissage.

Semestre (Semester) / Session d'études

Division de l'année scolaire d'une durée déterminée par l'établissement d'enseignement.

L'année scolaire se divise en trois sessions : automne (août à décembre), hiver (janvier à mai), été (mai à juillet). Certains programmes peuvent cependant être offerts en continu pendant toute l'année, ou encore inclure un stage d'été.

Service d'évaluation des diplômes d'études (Credential Assessment Body)

Organisation mandatée par une province telle qu'un organisme de réglementation ou un établissement postsecondaire dont la responsabilité est l'évaluation de la portabilité des diplômes internationaux.

Supplément au diplôme (Diploma Supplement)

Document délivré par les établissements nationaux des pays européens et annexé au titre de compétence. Il décrit la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par une personne. La description du système national d'enseignement supérieur au sein duquel la personne mentionnée sur le titre de qualification original a obtenu son diplôme est jointe au supplément au diplôme.

Syllabus

A description of the essential features of a program of study and its courses, including objectives, subject content, teaching, and assessment strategies.

Traduction certifiée conforme (Certified translation)

Traduction d'un document par un traducteur ou une traductrice agréée.

Unité (Credit)

Plus petite entité d'apprentissage regroupant des objectifs de contenu, lesquels visent le développement d'habilités chez le sujet ainsi que la valeur attribuée à chacun des éléments qui composent un programme d'études (cours, stage, recherche, etc.).

Usine à agrément (Degree mill)

Un organisme qui accorde l'agrément à, ou qui émet diplômes ou qualifications pour, des établissements ou agences contre paiement sans qu'ils soient obligés de respecter des normes de qualités appropriées, et dans l'absence de toute examen de leurs activités, ou d'obligation de contrôles périodiques ultérieurs.

Usine à diplômes

Entreprise qui utilise les noms d'universités inexistantes afin de vendre des documents qui ne respectent pas les normes de qualités appropriées. Organisme qui émet diplômes ou qualifications pour des établissements ou agences contre paiement sans qu'ils soient obligés de respecter des normes de qualités appropriées

Vérification (Verification)

Confirmation de l'authenticité des diplômes d'études.

Annexe 5 – Organismes de Réglementation de la Physiothérapie

<p>College of Physical Therapists of British Columbia 1765 West 8th Ave, Suite 302 Vancouver, BC V6J 5C6 Tel: (604) 730-9193 Fax: (604) 730-9273 Email: registration@cptbc.org Website: www.cptbc.org</p>	<p>Physiotherapy Alberta - College + Association Suite 300 Dorchester Building 10357 109 Street Edmonton, Alberta T5J 1N3 Tel: (780) 438-0338 or 1.800.291.2782 Fax: (780) 436-1908 Email: info@cpta.ab.ca Website: www.physiotherapyalberta.ca</p>
<p>Saskatchewan College of Physical Therapists 102-320 21st Street West Saskatoon, SK S7M 4E6 Tel: (306) 931-6661 or 1-877-967-SCPT (7278) Fax: (306) 931-7333 Email: contactus2@scpt.org Website: www.scpt.org</p>	<p>College of Physiotherapists of Manitoba 675 Pembina Hwy, Suite 211 Winnipeg, MB R3M 2L6 Tel: (204) 287-8502 Fax: (204) 474-2506 Email: info@manitobaphysio.com Website: www.manitobaphysio.com</p>
<p>College of Physiotherapists of Ontario 375 University Ave, Suite 901 Toronto, ON M5G 2J5 Tel: (416) 591-3828 Fax: (416) 591-3834 Email: info@collegept.org Website: www.collegept.org</p>	<p>Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec 7151 rue Jean-Talon Est, bureau 1000 Anjou, QC H1M 3N8 Tel: (514) 351-2770 Fax: (514) 351-2658 Email: physio@oppq.qc.ca Website: www.oppq.qc.ca</p>
<p>Newfoundland & Labrador College of Physiotherapists P.O. Box 21351 St. John's, NL A1A 5G6 Tel: (709) 753-6527 Fax: (709) 753-6527 Email: collegept@nf.aibn.com</p>	<p>College of Physiotherapists of New Brunswick Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick 82 rue Germain St., bureau/suite 2C Saint John, NB E2L 2E7 Tel: (506) 642-9760 Fax: (506) 642-9770 Email: physionb@nb.aibn.com Website: www.cptnb.ca</p>
<p>Nova Scotia College of Physiotherapists 197 West Old Post Road Smith Cove, NS B0S 1S0Halifax, NS B3L 4W8 Tel: (902) 454-0158 Fax: (902) 484-6381 Toll Free 1-866-225-1060 Email: registrar@nsphysio.com Website: www.nsphysio.com</p>	<p>Prince Edward Island College of Physiotherapists P.O. Box 20078 Charlottetown, PE C1A 9E3 Tel: (902) 894-2063 Fax: (902) 894-2490 Website: www.peicpt.com</p>
<p>Yukon Consumer Services Consumer Services C-5 P.O. Box 2703 Whitehorse, YK Y1A 2C6 Tél: (867) 667-5811 or 5812 Fax: (867) 393-6295 Email: inquiry@gov.yk.ca Website: http://www.community.gov.yk.ca/physiotherapists/index.html</p>	

Formulaires

Formulaire A – Accusé de Réception de la Demande

Formulaire B – Demande d'évaluation

Formulaire C – Demande de Documents pour l'évaluation

Formulaire D – Documentation d'identification

Formulaire E – Liste de Contrôle de la Demande

Formulaire A – Accusé de réception de la demande et des documents

Ceci confirme que l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie a reçu les documents

de _____ en date du _____ .

Il nous est impossible de confirmer le contenu du colis pour le moment. Le coordinateur des services au client vous fournira ces renseignements dans la lettre de présentation.

LE CANDIDAT DOIT REMPLIR CETTE SECTION SEULEMENT.



Nom: _____

Adresse: _____

Notes importantes

1. Aucune évaluation ne sera entreprise sans que tous les documents requis ne soient reçus⁸. Les demandes incomplètes retardent l'évaluation. Une fois que nous avons reçu tous les documents requis, et s'il y a un précédent, le processus exige habituellement de 12 à 14 semaines (un précédent consiste en une révision d'équivalence d'études d'un candidat provenant du même programme de physiothérapie, de la même année, avec un programme de cours similaire en utilisant les mêmes critères d'équivalence d'études.) Il nous faut de 20 à 22 semaines pour effectuer une évaluation sans précédent. Le processus sera plus long si l'évaluateur doit faire des recherches additionnelles ou si des renseignements additionnels sont requis. Nous ne garantissons pas que l'étude des dossiers sera complétée dans un délai de 12 à 14 semaines, ni que nous traiterons les demandes de façon urgente pour quelque raison que ce soit. Vous ne devriez pas prendre d'engagements (par exemple, accepter un emploi ou déménager) en comptant sur un résultat positif ou une réponse dans un délai précis.
2. Les documents officiels reçus directement des institutions émettrices et les copies authentifiées conformes reçues des candidats ou de leurs représentants deviennent la propriété de l'Alliance et ne seront PAS renvoyés ni remis. Les diplômes et les relevés de notes originaux seront renvoyés avec les résultats de l'évaluation par courrier régulier, à moins d'avoir obtenu d'autres directives de votre part.
3. L'Alliance s'assure que l'évaluation est faite par des personnes compétentes dans le domaine de l'évaluation des équivalences académiques étrangères de la formation, mais ne peut pas garantir que le candidat sera d'accord avec les résultats d'évaluation. International Qualification Assessment Services (IQAS), World Education Service (WES), d'autres agences d'évaluation et des (évaluateurs) experts en physiothérapie externes engagés par l'Alliance assistent l'Alliance pour les procédures de l'évaluation de l'équivalence.
4. Les rapports d'évaluation individuels peuvent varier suivant l'époque à laquelle ils ont été complétés ou le moment où les documents sont soumis. Ceci est dû au fait que de nouvelles informations sont continuellement mises à notre disposition et que l'Alliance peut réviser ses critères d'évaluation des équivalences. Les décisions prises par l'Alliance concernant l'évaluation des études sont basées sur les informations disponibles les plus récentes.
5. Si nous établissons que vous n'avez pas obtenu de qualification de niveau universitaire d'admission à la pratique en physiothérapie décernée par une institution reconnue et autorisée à émettre des titres de compétence équivalents à ceux d'un diplôme canadien, nous ne continuerons pas votre évaluation et nous n'étudierons pas les cours que vous avez suivis lors de votre programme d'étude. Dans ce cas, les frais d'évaluation seront ceux d'une évaluation préliminaire, soit 300 dollars canadiens, et nous vous rembourserons la différence du total du paiement que vous avez versé lorsque vous avez fait la demande d'évaluation.

Consentement/Dérogation

En faisant la demande d'accréditation et en signant ci-dessous :

1. Le candidat certifie que les informations fournies sont, au meilleur de sa connaissance, vraies et exactes.
2. Le candidat comprend que cette évaluation n'impose aucune obligation à une organisation ou une institution et dégage l'Alliance et ses agents (par exemple, IQAS, WES, autres agences d'évaluation, (évaluateurs) experts en physiothérapie) de toute responsabilité concernant les dommages survenus à cause de l'utilisation de cette évaluation.
3. Le candidat dégage l'Alliance, ses représentants, coordinateurs, agents et employés de toute responsabilité concernant les dommages survenus à cause de l'utilisation d'un rapport d'évaluation. Le candidat accepte de rembourser l'Alliance, ses représentants, coordinateurs, agents et employés de toutes les dépenses, y compris les dépenses juridiques qu'ils puissent encourir à la suite de toute revendication qu'il (ou tout autre intéressé ayant un intérêt dans ses gains ou services) puisse entreprendre, suivant les résultats de l'évaluation.
4. Un candidat admis aura deux (2) ans pour s'inscrire à passer l'Examen des compétences en physiothérapie s'il obtient un résultat positif. La composante écrite de l'ECP doit débiter avant la fin de la période d'éligibilité, laquelle correspond à deux (2) ans à partir de la date de réception de la lettre d'acceptation.
5. Le candidat accepte que l'évaluation soit interrompue et qu'aucun frais ne soient remboursés si l'Alliance et ses agents déterminent arbitrairement que TOUT document soumis relativement à la demande s'avère modifié ou irrecevable ou s'il a été émis par un « moulin à diplômes ». L'Alliance informera ses agents, les agences d'évaluation, les institutions d'enseignement et les organismes de réglementation de la physiothérapie.
6. Le candidat accepte que si l'Alliance et ses agents déterminent arbitrairement que TOUT document non-relatif à la physiothérapie soumis relativement à la demande a été émis par un « moulin à diplômes », l'Alliance informera le service des examens de l'Alliance et les organismes canadiens de réglementation de la physiothérapie au moment où l'Alliance émettra la lettre définitive de résultat.
7. Le candidat dégage l'Alliance, ses représentants, coordinateurs, agents et employés de TOUTE responsabilité en ce qui concerne la perte ou les dommages survenant aux documents soumis relativement à une demande d'évaluation.
8. Le candidat accepte que les frais, une fois payés, ne soient pas remboursables.
9. Quoique l'Alliance prenne des mesures raisonnables pour s'assurer que les informations, les ressources et les rapports soient exacts et complets, l'Alliance n'est pas responsable des conséquences en cas d'erreurs ou d'omissions. L'Alliance n'est pas responsable des préjudices d'ordre personnel, professionnel ou financier. Ceci inclut des préjudices tels que la perte de revenus, la perte de salaire ou les dépenses encourues par un employeur, un entrepreneur ou un candidat. Chaque candidat qui s'inscrit au processus d'évaluation des diplômes et des compétences a la responsabilité de lire et de comprendre les limites de cet engagement. De plus, les candidats sont responsables d'aviser les parties intéressées (par exemple, les employeurs) des limites de responsabilité. En faisant la demande d'évaluation des diplômes et des compétences, chaque candidat consent à ne pas tenter une action ou prendre d'autres mesures contre l'Alliance ou ses représentants, coordinateurs, employés ou agents en raison d'un acte fait de bonne foi ou pour toute négligence ou carence liée à l'évaluation d'équivalence des diplômes et des compétences. De plus, le candidat accepte de rembourser l'Alliance et ses représentants, coordinateurs, employés et agents de toutes et chaque dépenses incluant les frais légaux qui peuvent découler d'une telle action ou procédure.
10. Le candidat consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels en vertu de la politique sur la protection des renseignements personnels de l'Alliance. Il accepte également que les renseignements qu'il fournit soient vérifiés par l'Alliance et que, dans le cadre de cette vérification, l'Alliance puisse les transmettre à un tiers. Il consent donc à une telle divulgation par l'Alliance ainsi que la divulgation de ces renseignements personnels par un tiers à l'Alliance afin de permettre à cette dernière de traiter sa demande et de vérifier les renseignements fournis. De plus, il consent à la divulgation de ses renseignements personnels à un réseau de services d'évaluation des titres de compétences et d'organismes de réglementation afin de permettre l'évaluation de son dossier.
11. Le candidat autorise l'Alliance à divulguer des données personnelles à des organismes d'évaluation afin que ceux-ci puissent évaluer l'éducation du candidat.
12. Le candidat autorise la divulgation de données à caractère non-nominatif à des fins de recherche.
13. Le candidat autorise la divulgation de son statut aux organismes de réglementation de la physiothérapie du Canada en ce qui a trait à sa demande d'évaluation des titres de compétences et aux résultats de l'évaluation.
14. Le candidat autorise la divulgation de données personnelles et des résultats de son évaluation à des programmes canadiens de transition approuvés par l'Alliance.
15. Le candidat certifie qu'il a lu et a entièrement compris les conditions ci-dessus et accepté les termes présentés et les conditions énoncées.

Signature du Candidat _____**Date** _____*Certifiant l'entente aux limites, conditions de l'évaluation des diplômes académiques*

Nous ne traiterons pas cette demande sans avoir reçu la demande originale remplie et signée ainsi que les frais. Si votre demande est incomplète, n'est pas signée ou s'il manque les frais exigibles, nous vous retournerons la demande, les frais et tous les documents reçus par courrier régulier.

⁸ Nous pouvons commencer à évaluer votre demande avant d'avoir reçu la preuve de compétence linguistique en français ou en anglais. Cependant, si nous terminons notre évaluation et qu'elle est positive, nous ne vous communiquerons pas le résultat tant que nous n'aurons pas reçu la preuve de votre compétence linguistique.

- 6] Veuillez établir la liste de toutes les écoles, collèges et universités fréquentés, incluant l'école primaire, secondaire et les cours post-secondaires. Veuillez joindre une copie authentifiée de tous les diplômes à l'exception de ceux de l'école primaire et secondaire.

Nom de l'institution	Ville, Pays	Dates de à	Année d'obtention du diplôme	Nom du diplôme /certificat	Nom du diplôme/certificat (dans la langue d'origine)	Certificat joint à la demande (Oui-Non)
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						

Signature du Candidat _____

Certifiant l'entente aux limites, conditions de l'évaluation des diplômes académiques

Envoyez votre demande dûment remplie à : 1243, avenue Islington, Bureau 501, Toronto (Ontario) M8X 1Y9 Canada

Formulaire C – Formulaire de demande de documents pour l'évaluation des diplômes et des compétences

Le candidat doit remplir cette section.

Nom du candidat : _____
Nom de famille Prénom

N° d'identification d'étudiant : _____ Date de naissance : _____

Je consens à la divulgation des renseignements cités ci-après et des renseignements contenus dans le formulaire de demande à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (l'Alliance) dans le but d'effectuer une évaluation des diplômes et des compétences.

Date _____ Signature du candidat _____

Directives à l'intention de l'institution pour remplir et soumettre le document ci-joint.

Soyez avisés que le candidat nommé ci-dessus a fait la demande à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (l'Alliance) pour procéder à une évaluation de ses diplômes et de ses compétences. L'Alliance est une fédération des ordres provinciaux et territoriaux de réglementation en physiothérapie au Canada. Elle effectue l'évaluation des diplômes et des compétences des physiothérapeutes formés à l'extérieur du Canada au nom de ces organismes de réglementation. Elle organise l'examen des compétences en physiothérapie.

Pour nous aider à clore l'évaluation du candidat, veuillez nous fournir les renseignements demandés dans le document ci-joint. Le registraire, le directeur du programme ou le doyen de votre établissement peuvent remplir le formulaire de demande de document. **Vous devez envoyer ces renseignements à l'Alliance, et non au candidat.** Nous refuserons ce formulaire si le candidat l'a rempli ou si c'est lui qui nous l'envoie.

Documents devant accompagner le formulaire de demande

En plus de ce formulaire, **incluant la présente page**, veuillez nous faire parvenir des documents contenant les renseignements suivants au sujet de la formation du candidat :

- le nombre de crédits ou d'heures et les notes obtenues pour chaque cours terminé (formation théorique, laboratoire et pratique clinique);
- des rapports relatifs à la pratique clinique, y compris le nombre d'heures, les domaines de pratique et une description détaillée de la pratique clinique supervisée;
- les facteurs de pondération (valeur de chaque cours comparativement aux autres cours) pour chaque cours terminé, le cas échéant;
- les notes finales, les crédits;
- les relevés officiels de notes ou les feuilles de notation émises par l'université. Si votre institution est affiliée à une université (par exemple comme en Inde ou au Pakistan), nous accepterons ce formulaire de demande de documents dûment rempli de cette institution. Les relevés officiels de notes et d'heures doivent provenir de votre université. Nous n'accepterons pas ces documents venant de vous.
- **un plan de cours***, les descriptions de cours (y compris les objectifs détaillés et les résultats),
- un répertoire des cours, si disponible;
- le système de notation pertinent au moment des études du candidat (Inde et Pakistan : c'est l'université qui doit envoyer ce document et non l'institution)

** Nous avons demandé au candidat de vérifier si nous avons besoin d'un plan de cours. Il vous transmettra l'information à ce sujet. Les cours énumérés dans le plan de cours doivent correspondre aux cours énumérés dans le relevé officiel de notes. Au cas où le plan de cours pour une année ou un programme serait différent de l'éducation reçue par le physiothérapeute, veuillez inclure une lettre qui identifie et explique les différences entre les cours décrits dans le plan de cours et les cours que l'étudiant a suivis. S'il n'y a pas de différences, dites-nous pour quelle année d'étude nous pouvons utiliser le plan de cours.*

Formulaire C – Formulaire de demande de documents

(Doit être rempli par l'institution de formation en physiothérapie. N'hésitez pas à utiliser d'autres feuilles, au besoin.)

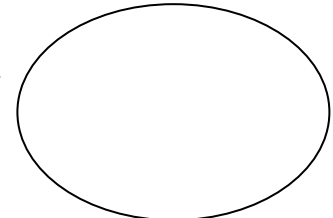
CE FORMULAIRE A ÉTÉ REMPLI PAR :

REGISTRAIRE DIRECTEUR DU PROGRAMME DOYEN DE PROGRAMME

Nom: _____
(en caractères d'imprimerie)

Date: _____

Signature : _____



SCEAU / ESTAMPILLE DE L'INSTITUTION

Nom du candidat : _____

Date de naissance (JJ/MM/AA) : _____ • Homme • Femme

Nom de l'établissement de formation en physiothérapie : _____

Adresse de l'établissement _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Nom du diplôme/certificat accordé _____

Nom du diplôme/certificat accordé dans la langue d'origine : _____

Exigence académique minimale pour l'admission au programme : _____

Mode d'admission du candidat/fichier d'admission/compétence d'admission (À remplir si les données diffèrent de l'énoncé ci-dessus) : _____

Date d'admission : _____ Date d'achèvement (incluant la pratique clinique) : _____

Durée du programme de physiothérapie : Années _____ **ou** Semestres _____

Nombre de crédits transférés d'une formation précédente (s'il y a lieu): _____

Durée du programme de physiothérapie que le candidat a complété à votre établissement : Années ____ **ou** Semestres ____

Nombre de crédit _____ (excluant la pratique clinique et les stages)

Un semestre correspond à combien de semaines? ____ Un crédit correspond à combien d'heures de théorie? ____

Un crédit correspond à combien d'heures en clinique? _____

Type de programme de physiothérapie : Par modules Problèmes à résoudre Autre _____

Suite à la page suivante

S'agit-il d'un programme d'entrée en physiothérapie préparant l'étudiant à la pratique? ? Oui Non

Date à laquelle le candidat a satisfait à toutes les exigences pédagogiques et pratiques du programme de physiothérapie : _____

Date d'octroi du titre/diplôme/certificat au candidat: _____

À l'obtention du diplôme, à quels programmes universitaires supérieurs (dans le pays de formation) ce candidat serait-il admissible?

Y a-t-il une autorité compétente qui peut légalement accréditer votre institution (université)?

Ministère de l'éducation Ministère de la santé Autre (Préciser) _____

Y a-t-il une autorité compétente—différente de celle ci-dessus- qui peut légalement accréditer le programme de physiothérapie de votre institution. Si oui, donnez le nom de l'organisme accréditeur :

Quelles sont les exigences pour que l'étudiant soit capable d'exercer en tant que physiothérapeute après avoir terminé avec succès votre programme?

*(Par exemple, le diplôme est-il le seul document dont l'étudiant a besoin pour travailler en tant que physiothérapeute après avoir terminé avec succès votre programme? **Ou** y a-t-il d'autres exigences auxquelles l'étudiant doit satisfaire avant qu'il soit admissible à exercer en tant que physiothérapeute (par exemple : examen national, examen de licence, période obligatoire de résidence clinique, inscription à un organisme de réglementation ou au Ministère de la Santé ou à d'autres autorités). Veuillez fournir des informations les plus détaillées.)*

1. La pratique indépendante/autonome faisait-elle partie de votre programme? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez énoncer le titre du ou des cours, le ou les numéros et les sujets abordés :

Interprétation/définition du Programme de pratique indépendante/autonome :

Les étudiants en physiothérapie apprennent-ils à diagnostiquer l'état d'un patient? Oui Non

Est-il permis à un physiothérapeute agréé de diagnostiquer l'état d'un patient? Oui Non

Un physiothérapeute agréé peut-il établir un plan de traitement indépendamment des soins prescrits/directives d'un médecin? Oui Non

Est-ce que les patients peuvent consulter les physiothérapeutes sans y être recommandés par un médecin? Oui Non

Est-il permis à un physiothérapeute agréé de signer le congé d'un patient en physiothérapie? Oui Non

Suite à la page suivante

2. La 'pratique basée sur les faits' faisait-elle partie du programme d'étude en physiothérapie? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez énoncer le titre du ou des cours, le ou les numéros et les sujets abordés :

Interprétation/définition du Programme de la pratique basée sur les faits :

3. La 'pratique Interprofessionnelle' faisait-elle partie du programme d'étude en physiothérapie? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez énoncer le titre du ou des cours, le ou les numéros et les sujets abordés :

Interprétation/définition du Programme de la pratique interprofessionnelle :

3. La 'comportement/l'éthique professionnelle' faisait-elle partie du programme d'étude en physiothérapie? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez énoncer le titre du ou des cours, le ou les numéros et les sujets abordés :

4. Les 'domaines de la science et de la recherche' faisaient-ils partie du programme d'étude de physiothérapie? Oui Non

Si oui, inscrivez le nom de cours et le code de cours, tels qu'ils apparaissent au dossier académique du candidat et le domaine Contenu dans ce ou ces cours :

5. Le candidat a-t-il effectué 1. travail de recherche 2. thèse 3. projet 4. projet de groupe 5. traduction d'un ouvrage

Si vous avez coché **1, 2, 3, ou 4** à cette question, indiquez le titre exact de l'ouvrage en question (en français ou en anglais) :

6. Le nombre total d'heures de pratique clinique supervisée en physiothérapie : _____

Répartissez le nombre d'heures de pratique clinique supervisée en physiothérapie dans chacun des domaines suivants :

Musculo-squelettique _____ heures Neurologique _____ heures Cardiorespiratoire : _____ heures

Autres : _____ heures

Autres heures : Inscrivez les domaines de la pratique :

Retournez ce formulaire, -en y incluant la première page complétée par l'étudiant- accompagné des documents contenant toute l'information indiquée sous Documents à joindre au formulaire de demande de documentation remplie à l'Alliance (et non à l'étudiant) à l'adresse suivante:

ALLIANCE CANADIENNE DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DE LA PHYSIOTHÉRAPIE
1243, avenue Islington, Bureau 501
Toronto (Ontario) M8X 1Y9 CANADA
Tél. : (416) 234-8800

CE FORMULAIRE NE DOIT ÊTRE NI TÉLÉCOPIÉ NI ENVOYÉ PAR COURRIEL.
Nous n'accepterons que la copie originale de ce document, reçue par la poste, accompagnée des relevés de notes du candidat.

Formulaire D – Documentation d'Identification

Documents d'identification

Vous devez soumettre au moins UN (ou plusieurs) documents officiels comportant obligatoirement les informations suivantes :

- Votre apparence physique (photographie)
- Votre nom légal complet
- Votre date de naissance
- Votre signature

Si toutes les informations ci-dessus requises sont sur un seul et même document, vous n'avez pas à soumettre plus d'un document.

Il vous est possible de soumettre des documents originaux. Cependant, nous vous le déconseillons. Certains candidats peuvent vouloir apporter des documents originaux à notre bureau et nous en ferons des copies. La plupart des candidats nous envoient des copies de leurs documents.

Vous devez vous assurer que vos documents d'identification

- sont officiels (émis par le gouvernement ou par une agence autorisée par le gouvernement à émettre ces documents officiels)
- sont valides (les documents n'ont pas atteint leur date limite d'expiration) et
- peuvent être vérifiés à leur source de provenance.

Voici une liste de documents que vous pouvez soumettre pour prouver votre identité :

- a. Certificat d'Acte de Naissance
vous devez joindre une traduction certifiée conforme de votre acte de naissance si celui-ci est dans une langue autre que l'anglais ou le français.
- b. Passeport
Nous n'avons pas besoin de toutes les pages ; seulement les pages comportant les informations requises. Par exemple, si votre photo, votre nom légal et votre date de naissance sont sur une page et votre signature sur une autre, nous aurons besoin de ces deux pages-là.
- c. Une Carte de Citoyenneté canadienne
- d. Une Carte de Santé d'une des provinces ou des territoires canadiens
- e. Un Permis de Conduire d'une des provinces ou des territoires canadiens.
Si des informations dont nous avons besoin se trouvent au dos du permis, vous devez nous faire parvenir les deux faces du document.
- f. Un Certificat canadien de statut "Immigrant Reçu"
- g. Une Carte canadienne de Résident Permanent
- h. Un document attestant de votre statut de Réfugié

Si vous ne possédez aucun des documents officiels ...

Si vous ne possédez aucun des documents officiels, vous devez, EN PERSONNE, signer une DECLARATION LEGALE (Déclaration sous serment) certifiée par un notaire. Un imprimé de Déclaration Légale est incluse dans ce document. Cette déclaration doit mentionner :

- Que le nom qui figure sur votre demande est votre nom légal complet
- Votre date de naissance
- La raison pour laquelle vous n'avez pas de documents officiels.

Si vous avez changé de nom...

Si vous avez changé de nom, vous devez soumettre l'un des documents suivants certifié comme étant une copie conforme de l'original par un notaire avec une traduction certifiée si le document est dans une langue autre que l'anglais ou le français :

- Un certificat de mariage
- Un document légal de changement de nom si vous avez légalement changé votre nom

Ceci est nécessaire seulement si un des documents requis comporte un nom différent de celui de votre demande.

Photographies – Conditions requises pour photos-papier

Vous devez nous faire parvenir deux (2) photographies couleur. Les deux photographies doivent être identiques.

Les photographies doivent être :

- a. A jour (prises dans les six (6) derniers mois)
- b. En couleur
- c. De qualité "passeport" de face et très nettes, et
- d. Originales (ne provient pas d'une autre photographie)

Vous devez bien attacher une photographie à votre imprimé de déclaration d'identité (de la trousse d'Évaluation) dans l'emplacement prévu à cet effet, et officiellement certifié par un notaire. Le sceau du notaire et le cachet ou la signature de la personne certifiant le document doivent être, à cheval, à la fois sur la photographie et sur l'imprimé.

Au dos de la seconde photographie, vous devez inscrire votre nom, la date à laquelle la photographie a été prise et signer.

NB :

- L'imprimé de Déclaration d'Identité sera valide pour cinq (5) ans et sera transmis au Département des examens quand vous serez autorisé à passer l'examen de Compétence en Physiothérapie (PCE).
- La photographie et la signature sur le document officiel que vous nous ferez parvenir doivent être d'une grande netteté. Assurez-vous que les informations soient vraiment lisibles quand vous procéderez à la copie du document. Nous vous demanderons de nous faire parvenir une copie plus lisible et plus nette si nous ne sommes pas en mesure de voir les informations dont nous avons besoin sur le document que vous nous aurez envoyé.
- Beaucoup de candidats n'inscrivent pas leur nom légal complet sur le formulaire de demande d'évaluation ou sur la 1ère partie de l'imprimé de déclaration d'identité (ou sur tout autre document de cette trousse) mais inscrivent leur nom légal complet à la 1ère partie de l'imprimé de déclaration d'identité. Nous devons avoir votre nom légal complet sur tous les documents de cette trousse. L'exemple suivant pourrait vous aider quand vous remplissez les divers imprimés de cette trousse:

Exemple:

Si votre nom légal complet est "Mary Jane Smith", alors vous devez inscrire Mary Jane Smith sur les documents suivants:

- 1- Demande d'évaluation
- 2- 1ère partie de la Déclaration d'Identité
- 3- Première page de l'imprimé de demande de documentation avant que vous ne l'envoyiez à votre école
- 4- Liste de contrôle de la demande
- 5- Formulaire A et
- 6- 1ère partie de l'imprimé de Déclaration d'Identité

Assurez-vous que le document officiel d'identité que vous soumettrez avec votre imprimé de Déclaration d'identité (par exemple: passeport, permis de conduire etc..) comporte votre nom légal complet "Mary Jane Smith".

Formulaire E – Liste de contrôle de la demande

NOM COMPLET DU CANDIDAT : _____

Veuillez inscrire votre nom ci-dessus. Remplissez cette liste de contrôle et gardez la copie originale dans vos dossiers. Joignez une copie de la liste de contrôle remplie à votre demande.

Avez-vous joint ce qui suit à votre demande (✓)?

1. Le formulaire de demande rempli (signé et daté)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
2. Un mandat bancaire, un chèque certifié, une traite bancaire ou un numéro de carte de crédit pour le paiement des frais à l'ordre de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie. <i>Le paiement doit accompagner le formulaire dûment rempli. Les chèques personnels ne seront pas acceptés.</i>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
3. Documents d'identification <i>Vous devez nous envoyer votre Déclaration d'identité dûment remplie et notariée avec la photographie attachée, votre autre photographie signée et datée (identique à celle sur votre formulaire de déclaration d'identité) et un ou plusieurs documents officiels qui comportent votre nom légal complet, votre photographie, votre signature et votre date de naissance en un envoi. Vous pouvez envoyer ceux-ci avec votre formulaire de demande ou plus tard avec d'autres documents ou dans une enveloppe séparée, mais vous devez envoyer ces trois documents ensemble.</i>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Suivra dans les _____ jours
4. Copie authentifiée de votre preuve de changement de nom (le cas échéant) (par exemple : certificat de mariage)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Suivra dans les _____ jours <input type="radio"/> Sans objet. Mon nom n'a pas changé.
5. L'original ou une copie notariée de votre carte de membre ou de la lettre d'admissibilité d'un organisme de réglementation de la physiothérapie de votre pays vous permettant d'exercer le métier de physiothérapeute. S'il n'existe aucun organisme de réglementation de la physiothérapie dans le pays de votre formation, le document doit provenir de l'association de la physiothérapie ou le ministère de la Santé du pays où vous avez reçu votre formation.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Suivra dans les _____ jours <input type="radio"/> J'ai vérifié dans le tableau 1 et je n'ai pas besoin de vous envoyer de documents provenant du pays ou j'ai reçu ma formation de physiothérapeute. <i>Je comprends que vous confirmerez avec les autorités compétentes du pays où j'ai reçu ma formation de physiothérapeute, et que vous vérifierez également que je suis éligible à exercer en tant que physiothérapeute dans ce pays.</i>
6. Une copie authentifiée ou l'original de votre diplôme	
a. Etudes secondaires (Lycée) <i>Cursus de lycée pour lesquels des transferts de crédits universitaires accordés par des universités canadiennes peuvent être utilisés pour satisfaire à l'exigence de niveau général d'éducation.</i> <i>Les documents acceptables sont:</i> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Diplôme général d'éducation (General Education Certificate)- Examen de niveau supérieur" (Advanced Level Examinations), <input type="radio"/> Baccalauréat international (IB), <input type="radio"/> Examen supérieur de stage (A) (Advanced Placement Examinations (A)) des EUA 	<input type="radio"/> Sans objet <input type="radio"/> J'ai terminé un cursus de lycée pour lequel les universités canadiennes ont transféré des crédits universitaires. <input type="radio"/> Ci-joint copie notariée <input type="radio"/> Je vais envoyer une copie notariée dans _____ jours <input type="radio"/> Je vais attendre de savoir si vous aurez besoin de ce document et l'enverrai plus tard si nécessaire
b. de votre diplôme, certificat ou titre en physiothérapie (niveau universitaire)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Suivra dans les _____ jours
c. de votre diplôme / certificat/ obtention de tout autre programme post-secondaire / universitaire (s'il y a lieu)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Suivra dans les _____ jours

Educational Credentials and Qualifications Assessment for Physiotherapists Educated outside of Canada – 120101

<p>7. Copie authentifiée et traduite d'une thèse d'épreuve de fin d'année ou d'une épreuve de recherche majeure (seulement la page titre, la table des matières, le résumé et la bibliographie/liste des références)</p> <p><i>Vous n'avez pas à joindre ceci lorsque que vous vous inscrivez si vous avez pris un cours /des cours dans les matières de recherche scientifique, statistique, et révision de la littérature scientifique (tel que décrit sur votre programme officiel/ relevé de notes provenant de l'université). Nous pourrions vous demander de nous faire parvenir ceci plus tard.</i></p>	<p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Suivra dans les _____ jours</p>
<p>8. Un curriculum vitae à jour (facultatif)</p>	<p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Je n'ai pas de curriculum vitae.</p> <p><input type="radio"/> Suivra dans les _____ jours</p>
<p>9. Lettre authentifiée autorisant une personne à vous représenter (facultatif)</p>	<p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Personne ne me représentera.</p> <p><input type="radio"/> Suivra dans les _____ jours</p>
<p>10. Formulaire A (Accusé de réception de la demande)</p>	<p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Je n'ai pas rempli le formulaire A</p>

Avez-vous pris des mesures pour que les institutions émettrices fassent parvenir par la poste ou un service de coursier les documents suivants directement à nos bureaux?

<p>1. Formulaire de demande des documents (de l'établissement de physiothérapie)</p>	<p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>
<p>2. Relevés de notes/dossiers de scolarité/relevés officiels des notes/listes des grades de toute université où vous avez étudié</p> <p><i>Si vous avez participé à un programme de physiothérapie en Inde, les feuilles de notation et les relevés de notes doivent nous parvenir de l'université autorisée et NON du collège.</i></p> <p><i>Si vous avez participé à un programme de physiothérapie au Pakistan, les feuilles de notation et les relevés de notes doivent nous parvenir du Conseil supérieur de l'Éducation ET NON de l'université ou du collège.</i></p>	<p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>
<p>3. Descriptions ou plan de cours correspondants de votre établissement d'enseignement de la physiothérapie</p> <p>La liste des descriptions et plan de cours est postée sur notre site internet à http://www.alliancept.org/credential_applicant_notices.php.</p> <p><i>Avant que vous n'envoyiez the formulaire de demande de documents à votre école, vérifiez que nous avons besoin de la liste des descriptions et plan de cours pour vos années d'étude. Quand vous envoyez le formulaire de demande de documents, mentionnez à votre école si nous possédons ou non le plan de cours pour vos années d'études ou pour d'autres années et si elle doit nous faire parvenir un plan de cours.</i></p>	<p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> J'ai vérifié sur le site de l'Alliance. Vous possédez le plan de cours pour mes années d'étude.</p> <p><input type="radio"/> J'ai vérifié sur le site de l'Alliance. Vous ne possédez pas le plan de cours pour mes années d'étude. Cependant, mon école a confirmé que celui que vous possédez pour les années _____ peut être utilisé pour évaluer mon dossier. Mon école confirmera ceci par écrit.</p>
<p>4. Documents indiquant les crédits ou les heures que vous avez accumulés au cours de votre programme d'études en physiothérapie (à l'école de physiothérapie) et des autres programmes universitaires, s'il y a lieu.</p>	<p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>
<p>5. La copie originale des notes de compétence linguistique pour le français ou l'anglais, OU la preuve manifeste de compétence linguistique en français ou en anglais (de l'établissement émetteur).</p>	<p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Je me soumettrai à l'un des tests approuvés à une date ultérieure. L'institution vous fera parvenir la feuille de notes.</p>

NB:

Quand vous demandez à l'école d'envoyer vos documents à notre bureau en utilisant les services d'un coursier international (par exemple : Federal Express, DHL, Purulator, etc...) informez l'école que l'Alliance vérifiera qui est l'expéditeur du paquet. Si l'endroit où le paquet a été collecté ne correspond pas à l'adresse de l'école, nous ne serons pas en mesure d'identifier l'école comme étant l'expéditeur et nous n'accepterons pas le paquet. Par exemple, l'école ne peut pas mettre les documents dans une enveloppe, la sceller et vous la remettre pour que vous puissiez la faire expédier par le coursier international. C'est l'école qui doit nous faire parvenir le paquet et non vous.